



BANQUE CENTRALE DU CONGO

**RAPPORT SUR LA SUPERVISION
DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS
2012**

Banque Centrale du Congo
Siege social : 563, Boulevard Colonel Tshatshi
B .P. 2697
KINSHASA I
Tél. : +243 81 88 05 152 (Haute Direction)
Fax : +243 81 30 10 959 (Haute Direction)
E-mail : Secdsif@bcc.cd
Site Web: [http : //www.bcc.cd](http://www.bcc.cd)

Rédaction terminée en octobre 2012.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

AVANT-PROPOS

Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du Rapport
sur la Supervision des
Intermédiaires Financiers 2012



Le renforcement des mesures d'austérité budgétaire dans les économies avancées a induit le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et l'aggravation des risques sur la stabilité financière. Ceci a conduit à un recul de la croissance qui s'est établie à 3,2% en 2012 contre 3,9% une année auparavant.

Nonobstant ce ralentissement, le contexte économique national est demeuré stable, marqué par la poursuite de l'expansion de l'activité économique, caractérisé par un taux de croissance du PIB, estimé à 7,2% en 2012 contre 6,9% une année auparavant.

S'agissant du système bancaire national, la préservation de la stabilité économique évoquée ci haut ainsi que la poursuite de certaines réformes dans le domaine de la supervision bancaire, continuent à contribuer tant soit peu à l'amélioration de l'intermédiation financière, attestée par l'augmentation des dépôts et crédits respectivement de 34% et 33% d'une année à l'autre.

Notons également que sur une base consolidée, le secteur bancaire s'est conformé à tous les ratios prudentiels, traduisant en effet, la consolidation de la solidité du secteur.

Toutefois, il sied de relever qu'étant donné que l'économie nationale est peu diversifiée, elle expose le pays à d'éventuelles contagions qui peuvent être source de vulnérabilité du système financier dans son ensemble en cas d'un retournement conjoncturel.

Partant de cette considération, la Banque Centrale se voit dans l'obligation d'envisager, à l'horizon 2015, la mise en place d'instruments de protection et ceux contracycliques pour protéger le secteur contre les éventuels chocs plausibles.

Dans le cadre des réformes, la Banque Centrale a poursuivi le processus de la modernisation de la Centrale des Risques, de la migration des cadres comptables des établissements de crédit vers les normes IFRS et le démarrage de la mise en place du projet des Fonds de Garanties des Dépôts.

Aussi, dans le souci de renforcer le système de contrôle des institutions des microfinances « IMF », la Banque Centrale a mis en place un dispositif prudentiel, constitué de plusieurs instructions régissant aussi bien les aspects qualitatifs que quantitatifs.

Sur le plan de l'inclusion financière, la Banque Centrale du Congo a continué son processus d'assainissement du secteur des IMF, en procédant à la fermeture de certaines institutions non viables.

Puisse ce troisième rapport contribuer à une meilleure connaissance par ses lecteurs de l'environnement bancaire congolais, de l'évolution du secteur, de ses performances et refléter les efforts consentis tant par l'autorité de supervision que par les Institutions elles-mêmes pour leur développement.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Deogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

**AVANT-PROPOS
DU DIRECTEUR
DE LA SURVEILLANCE
DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS**

Nous vous présentons l'édition 2012 du Rapport annuel de la Supervision des Intermédiaires Financiers.

Ce troisième rapport garde la même ossature que les précédents rapports, il décrit les améliorations enregistrées dans le secteur financier ainsi que les principales activités entreprises par la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers au cours de l'exercice 2012 et s'inscrit dans le cadre de l'effort fourni par la Banque Centrale du Congo pour le maintien, tant soit peu, de la solidité et de la sécurité du système financier national.

Il comprend ainsi quatre grandes parties :

- la première décrit le paysage financier au regard de la répartition géographique des institutions et l'évolution de l'activité du secteur financier congolais ;
- la deuxième retrace les activités de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers ;
- la troisième se focalise sur la centralisation des données des banques et, enfin ;
- la quatrième fait état de l'assistance de la coopération internationale dans le renforcement des capacités de la surveillance des intermédiaires financiers en R.D. Congo.

Nous estimons que ce rapport permettra, d'une part, d'améliorer la compréhension du public sur les questions relatives au rôle de la Banque Centrale dans la régulation et la surveillance des intermédiaires financiers et, d'autre part, d'appréhender au fur et à mesure son concours à la stabilité du système financier.

Nous saisissons cette occasion pour remercier la Haute Direction de la Banque Centrale pour le soutien et l'orientation stratégique fournis à la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers dans la réalisation de sa mission.

Nous tenons, en outre, à féliciter tout le personnel de notre Direction pour sa contribution, nonobstant certaines difficultés rencontrées, dans l'accomplissement de son mandat de surveillance.

Enfin, en accord avec ses attributions, l'Organe de supervision reste réceptif et encourage les suggestions de toutes les parties prenantes.

Luc BOLIPOMBO M'BOMBO

LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
AFD	: Agence Française de Développement
AFI	: Alliance pour la Finance Inclusive
AIF	: Autres Intermédiaires financiers
AML	: Anti-Money Laundering
BC	: Banque Congolaise
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCDC	: Banque Commerciale du Congo
BGFIBANK	: Banque Gabonaise Française Internationale
BIAC	: Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
BIC	: Banque Internationale de Crédit
BM	: Banque Mondiale
BOA	: Bank of Africa
BSA	: Banking Supervision Application
CCBG	: Committee of Central Bank Governors
CDF	: Franc Congolais
COLUB	: Comité consultatif de Lutte contre le Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
CSBAOC	: Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CENAREF	: Cellule Nationale de Renseignements Financiers
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COOCEC	: Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit
ESAAMLG	: Eastern Southern African Anti Money Laundering Group
FIB	: First International Bank
FINA	: Financial Application
FMI	: Fonds Monétaire International
FOLUCC	: Fonds de Lutte Contre le Crime organisé
IB	: Invest Bank
IFRS	: International Financial Reporting Standard
ISFD	: Institution du Système Financier Décentralisé
IMF	: Institution de Micro Finance
KFW	: Coopération Financière Allemande
LCB	: La Cruche Banque
MBC	: Mining Bank Congo
RCC	: Redevance Contrôle de Change
RDC	: République Démocratique du Congo

SADC	: Southern African Development Community
SARL	: Société par Actions à Responsabilité Limitée
SOFIBANQUE	: Société Financière de Banque
SSBS	: SADC Subcommittee of Banking Supervisors
TMB	: Trust Merchant Bank
UBA	: United Bank for Africa
USAID	: United States Agency for International Development
USD	: Dollar américain

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	7
LISTE DES ABREVIATIONS.....	11
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2012	19
I ^{ère} PARTIE : SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS EN 2012	23
Chapitre 1 : PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	25
Section 1 : Les Banques	25
Section 2 : Les Institutions de Microfinance	27
Chapitre 2 : EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS.....	29
Section 1 : Analyse des activités.....	29
Section 2 : ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT.....	40
II ^{ème} Partie : ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE EN 2011.....	43
Chapitre 1 : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	45
Chapitre 2 : AGRÉMENTS ET RÉGLEMENTATION	51
Section 1 : Réglementation	51
Section 2 : Agréments et Actes Conformés en 2012	52
Chapitre 3 : CONTROLE PERMANENT DES BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	54
Section 1 : Contrôle permanent des banques.....	54
Section 2 : Contrôle permanent des institutions de microfinance	58
Section 3 : Autres Intermédiaires Financiers	69
Chapitre 4 : CONTROLE SUR PLACE	79
Chapitre 5 : OPÉRATIONS DE LIQUIDATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	83
Chapitre 6 : SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER.....	85
Section 1 : Analyse de l'impact probable des risques macro-financiers	85
Section 2 : Analyse du degré de connectivité du secteur bancaire congolais.....	85
Section 3 : Analyse de la probabilité du risque de crédit	86
Section 4 : Analyse sur la probabilité de risque de liquidité	88
Section 5 : Analyse de la probabilité de risque de marché.....	89
Section 6 : Analyse de la probabilité du risque inhérent à la rentabilité	89
Section 7 : le niveau de la capacité de résilience du secteur financier face aux éventuels chocs	89
Section 8 : politique macro-prudentielle envisagée	90
III ^{ème} Partie : CENTRALISATION DES DONNEES DES BANQUES	91
Chapitre I : ACTIVITES DE LA CENTRALE DE RISQUES	93
Chapitre 2 : MODERNISATION DE LA CENTRALE DES RISQUES.....	95
IV ^{ème} PARTIE : COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE	99
Chapitre 1 : COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION	101
Section 1 : Migration des cadres comptables des établissements de crédit vers les normes IFRS	101
Section 2 : Création d'un Fonds de Garantie des Dépôts	102
Section 3 : Formation sur la supervision basée sur les risques.....	102

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Réseau d'exploitation des Banques agréées de 2009 à 2012.....	25
Tableau n° 2 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre	26
Tableau n° 3 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2012	28
Tableau n° 4 : Bilan agrégé du système bancaire congolais 2010 à 2012	29
Tableau n° 5 : Ventilation des dépôts par maturité, monnaies et types des déposants	31
Tableau n° 6 : Ventilation des dépôts par types de monnaies	32
Tableau n° 7 : Comptes Bancaires 2009-2012.....	34
Tableau n° 8 : Comptes ouverts au sein des Institutions de Microfinance	34
Tableau n° 9 : Concours à l'économie.....	35
Tableau n° 10 : Répartition des crédits nets par maturité.....	35
Tableau n° 11 : Répartition des crédits nets par monnaies	36
Tableau n° 12 : Répartition des crédits par bénéficiaires.....	36
Tableau n° 13 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle	37
Tableau n° 14 : Opérations de Trésorerie et Interbancaires	39
Tableau n° 15 : Formation du résultat du système bancaire	40
Tableau n° 16 : Ratios prudentiels du système bancaire congolais.....	54
Tableau n° 17 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire.....	55
Tableau n° 18 : Ventilation des postes de l'actif de 2009 à 2012.....	59
Tableau n° 19 : Evolution des ressources de 2009 à 2012.....	61
Tableau n° 20 : Ventilation des résultats d'exploitation des ISFD par province	63
Tableau n° 21 : Structure des produits d'exploitation.....	64
Tableau n° 22 : Structure des charges d'exploitation.....	65
Tableau n° 23 : Structure du résultat net global	66
Tableau n° 24 : Répartition des parts par catégorie d'ISFD	66
Tableau n° 25 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province.....	67
Tableau n° 26 : Parts des provinces dans le total bilantaire	68
Tableau n° 27 : Bilan agrégé (En 000).....	70
Tableau n° 28 : Bilan agrégé (En 000 000).....	72
Tableau n° 29 : Transferts nationaux recus et émis	75
Tableau n° 30 : Transferts domestiques reçus et émis	77
Tableau n° 31 : Transferts internationaux reçus	77
Tableau n° 32 : Etat de rapprochement des enquêtes prévues et enquêtes réalisées.....	80
Tableau n° 33 : Qualité des actifs du secteur bancaire	87
Tableau n° 34 : Indicateurs de liquidité	88
Tableau n° 35 : Indicateurs de rentabilité	89
Tableau n° 36 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2011- 2012.....	93

Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2012	27
Graphique n° 2 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2012	28
Graphique n° 3 : Total du Bilan	30
Graphique n° 4 : Évolution des dépôts par maturité	31
Graphique n° 5 : Évolution des dépôts par types de monnaies	32
Graphique n° 6 : Dépôts par types de déposants	33
Graphique n° 7 : Évolution des comptes bancaires	34
Graphique n° 8 : Evolution des crédits à la clientèle par types de monnaies	36
Graphique n° 9 : Répartition des crédits à la clientèle par bénéficiaires	37
Graphique n° 10 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle en 2012	38
Graphique n° 11 : Ventilation des emplois de trésorerie et Interbancaires	39
Graphique n° 12 : Ventilation des ressources de trésorerie et interbancaires	40
Graphique n° 13 : Evolution de la rentabilité du secteur bancaire de 2005 à 2012	41
Graphique n° 14 : Qualité du portefeuille crédit (en %)	56
Graphique n° 15 : Evolution des postes de l'actif de 2009 à 2012	60
Graphique n° 16 : Evolution des postes du passif de 2009 à 2012	61
Graphique n° 17 : Evolution comparée du passif exigible et des fonds propres de 2009 à 2012	62
Graphique n° 18 : Evolutions des produits de 2009 à 2012	64
Graphique n° 19 : Evolutions des charges de 2009 à 2012	65
Graphique n° 20 : Répartition des parts par catégorie d'ISFD	67
Graphique n° 21 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province	68
Graphique n° 22 : Parts des provinces dans le total bilantaire	69
Graphique n° 23 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2011-2012	94

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
EN 2012**

Le renforcement des mesures d'austérité budgétaire dans les économies avancées a induit le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et l'aggravation des risques sur la stabilité financière. L'Europe en a été l'épicentre du déséquilibre mondial, à la suite des turbulences enregistrées principalement dans la zone Euro.

Ceci a induit à un recul de la croissance qui s'est établi à 3,2% en 2012 contre 3,9% une année auparavant.

S'agissant du comportement des marchés internationaux, les mesures prises en Europe pour résoudre la crise de la dette souveraine et du financement bancaire ainsi que les perspectives de croissance dans certaines économies de la zone Euro, plus encourageantes aux Etats Unis, ont contribué à l'amélioration des conditions des marchés financiers au premier semestre 2012.

Cependant, au deuxième semestre 2012, les inquiétudes renouvelées au sujet de la viabilité de la dette souveraine et de la santé des secteurs bancaires dans certaines économies de la zone Euro ainsi que la baisse des perspectives de croissance de l'économie mondiale, ont entraîné une nette détérioration du climat sur les marchés.

Concernant le contexte économique national, il a été marqué par la poursuite de l'expansion de l'activité économique, dans un contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale. En effet, le taux de croissance du PIB, s'est situé à 7,2% en 2012 contre 6,9% une année auparavant.

Cette performance ci-dessus observée, est consécutive au dynamisme affiché essentiellement dans les secteurs de mines, du commerce de gros et de détail, des bâtiments et travaux publics ainsi que de l'agriculture.

Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation a nettement reculé à 2,72% en 2012 contre 10,35% l'année précédente, largement inférieur à celui de l'objectif fixé à 9,90%.

Pour ce qui est de la politique monétaire, elle a été sensiblement assouplie et s'est traduite par la réalisation de toutes les cibles au cours de l'année 2012.

Quant au secteur extérieur, il s'est observé la poursuite de la stabilité de la monnaie locale sur le marché des changes. La balance des paiements s'est sensiblement améliorée suite au bon comportement affiché par le compte capital et opérations financières. Cette situation a induit des flux importants des devises ayant conduit l'autorité monétaire à intensifier ses interventions à l'achat des devises.

I^{ère} PARTIE :
SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS
EN 2012

Chapitre 1 : PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

La République Démocratique du Congo a continué de croître dans l'innovation et le niveau de sophistication, apportant avec elle de nouvelles opportunités et challenge. Le système financier de la République du Congo est dominé par les banques commerciales. A ce critérium, il y a lieu de noter la présence d'une caisse d'épargne, des sociétés financières, des coopératives d'épargne et de crédit, des institutions de micro finance, des institutions financières spécialisées, des messageries financières et des bureaux de change.

Par catégories d'établissements de crédits, la situation se présente comme suit :

Section 1 : Les Banques

Le paysage bancaire congolais a compté 20 banques opérationnelles en 2012.

Suivant la base de consolidation, le paysage bancaire congolais a été constitué de ;

- six (6) banques de droit congolais, sous contrôle national dont cinq (5) appartenant aux étrangers, résidents sur le territoire national et une (1) appartenant aux autochtones ;
- quatorze (14) banques de droit congolais, sous contrôle étranger dont treize (13) filiales des banques étrangères et une (1) filiale d'un groupe financier.

Le réseau d'exploitation de ces banques se présente comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau n° 1 : Réseau d'exploitation des Banques agréées de 2009 à 2012

BANQUES COMMERCIALES	NOMBRE D'AGENCES				NOMBRE DE GUICHETS			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
1. ACCES BANK RDC	2	2	2	2	-	-	-	1
2. ADVANS BANQUE CONGO	2	3	6	6	-	-	1	1
3. AFRILAND FIRST BANK CD	1	2	2	2	-	3	4	4
4. BANQUE COMMERCIALE DU CONGO, B.C.D.C	14	16	18	20	-	-	2	4
5. BANQUE GABONAISE FRANCAISE INTERNATIONALE, BGFIBANK	-	1	5	11	-	-	-	0
6. BANQUE INTERNATIONALE DE CREDIT, BIC	23	24	30	44	-	-	-	0
7. BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU CONGO, BIAC	26	42	45	45	6	6	6	6

BANQUES COMMERCIALES	NOMBRE D'AGENCES				NOMBRE DE GUICHETS			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
8. BANK OF AFRICA, BOA	-	6	6	6	0	0	0	0
9. CITIGROUP	1	1	1	1	2	2	2	2
10. ECOBANK RDC	2	2	7	10	12	12	12	13
11. FIRST INTERNATIONAL BANK, FIB	1	1	1	4	4	4	5	5
12. LA CRUCHE BANQUE, LCB	6	6	6	6	-	-	-	0
13. MINING BANK CONGO, MBC	1	1	1	1	-	-	-	0
14. PROCREDIT BANK CONGO	13	18	20	20	-	-	-	0
15. RAWBANK	12	14	17	20	2	2	2	2
16. SOFIBANQUE	1	1	1	1	-	-	-	0
17. BYBLOS BANK CONGO	1	1	1	1	-	-	-	0
18. STANDARD BANK CONGO	2	2	3	6	-	-	-	0
19. TRUST MERCHANT BANK, TMB	15	22	26	31	7	7	7	7
20. UNITED BANK FOR AFRICA, UBA	-	-	1	1	-	-	-	0
TOTAL	146	189	199	238	33	36	41	45

Source : BCC/DSIF

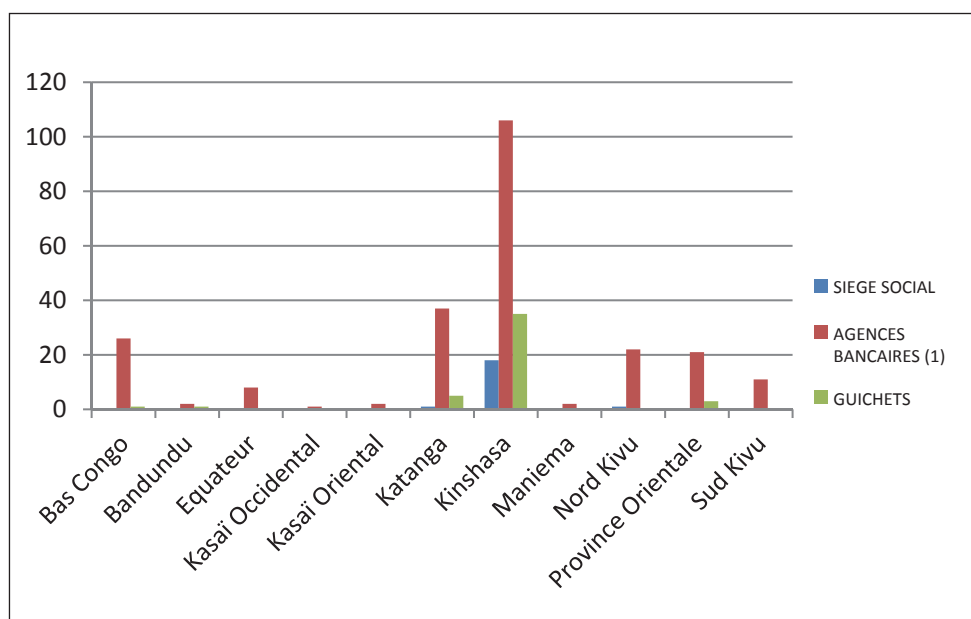
Il y a lieu de constater une hausse aussi bien d'agence que de guichets bancaires, respectivement de 199 à 238, soit 19,6 % et de 41 à 45, soit 9,8 %. Ceci explique une nette progression d'implantation des points d'exploitation des banques en RDC.

En effet, en terme de répartition géographique des points d'exploitation des banques, celle-ci est illustrée par les tableaux et graphique suivants :

Tableau n° 2 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre

PROVINCES	SIEGE SOCIAL	AGENCES BANCAIRES (1)	GUICHETS (2)	TOTAL (1) +(2)
Bas Congo	0,00	26,00	1,00	27,00
Bandundu	0,00	2,00	1,00	3,00
Equateur	0,00	8,00	0,00	8,00
Kasaï Occidental	0,00	1,00	0,00	1,00
Kasaï Oriental	0,00	2,00	0,00	2,00
Katanga	1,00	37,00	5,00	43,00
Kinshasa	18,00	106,00	35,00	159,00
Maniema	0,00	2,00	0,00	2,00
Nord Kivu	1,00	22,00	0,00	23,00
Province Orientale	0,00	21,00	3,00	24,00
Sud Kivu	0,00	11,00	0,00	11,00
Total	20,00	238,00	45,00	303,00

Source : BCC/DSIF

Graphique n° 1 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2012

Il y a lieu cependant de noter que la répartition géographique du réseau d'exploitation des banques n'a guère évolué et révèle une forte concentration dans les provinces de Kinshasa, Katanga et Bas-Congo.

Il convient également de signaler que certaines banques ont ouvert des bureaux de représentation à l'étranger, notamment en France, en Belgique et en Chine.

Aussi, nous notons la présence de trois banques dans les provinces du Kasai-Oriental et Kasai-Occidental, qui autrefois n'en dispose d'aucun.

Section 2 : Les Institutions de Microfinance

Pour répondre à la montée des institutions non viables dans le secteur de la microfinance, la Banque Centrale s'est engagée à assainir ce secteur qui s'est traduit par une diminution de quinze (15) établissements, soit un repli de 9,15 %, passant de 164 en fin 2011 à 149 une année plus tard.

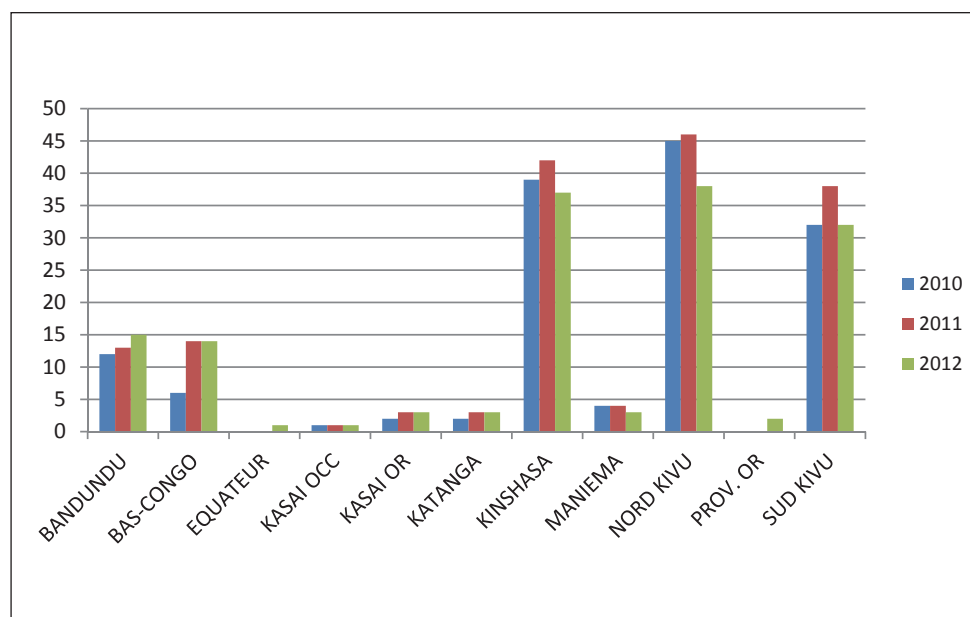
Ainsi, la structure du secteur fait ressortir l'existence de 124 Coopératives primaires, 2 Coopératives Centrales d'Épargne et de Crédit communément appelée COOCEC ainsi que 23 Institutions de Micro Finance.

Tableau n° 3 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2012

	2009	2010	2011	2012	Part
BANDUNDU	10	12	13	15	10,1
BAS-CONGO	5	6	14	14	9,4
EQUATEUR	0	0	0	1	0,7
KASAI OCC	1	1	1	1	0,7
KASAI OR	1	2	3	3	2,0
KATANGA	1	2	3	3	2,0
KINSHASA	33	39	42	37	24,8
MANIEMA	2	4	4	3	2,0
NORD KIVU	36	45	46	38	25,5
PROV. OR	0	0	0	2	1,3
SUD KIVU	23	32	38	32	21,5
TOTAL	112	143	164	149	100,0
VARIATION EN %	25.8	27.7	14.7	-9.15	

Source : BCC/DSIF

Graphique n° 2 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2012



Notons par ailleurs que ces institutions financières, sur le territoire national, sont essentiellement concentrées dans trois provinces : Nord-Kivu, Kinshasa et Sud-Kivu avec, respectivement, une part de 25,5 %, 24,8 % et 21,5 %. Les trois provinces mises en bloc, détiennent 71,8 % de l'ensemble du secteur en décembre 2012 contre 76,8 % l'année précédente.

Chapitre 2 :

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

Section 1 : Analyse des activités

L'évolution de l'activité du système bancaire est retracée à partir (i) du total du bilan du secteur, (ii) des opérations avec la clientèle, en l'occurrence les dépôts et les crédits et, enfin (iii) les autres opérations.

1.1 Total du Bilan

Tableau n° 4 : Bilan agrégé du système bancaire congolais 2010 à 2012

En millions USD

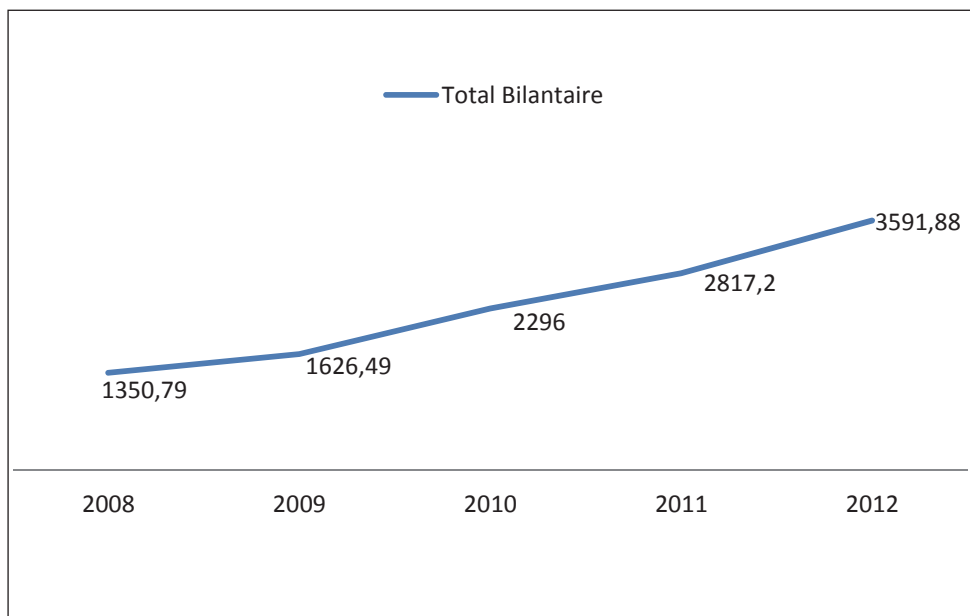
	2010	2011	2012	Valeur	%
Actif					
* Opérations de Trésorerie & interbancaires	1 244,17	1 443,60	1 724,99	281,39	19,5%
<i>Crédits bruts à la clientèle</i>	<i>737,51</i>	<i>1 086,10</i>	<i>1 485,36</i>	<i>399,26</i>	<i>36,8%</i>
<i>Provisions pour crédits litigieux</i>	<i>27,2</i>	<i>48,02</i>	<i>53,00</i>	<i>4,98</i>	<i>10,4%</i>
* Crédits nets à la clientèle	710,31	1 038,08	1 432,36	394,28	38,0%
* Opérations Diverses & Autres	167,33	109,81	169,04	59,23	53,9%
* Immobilisations nettes	174,19	225,71	265,48	39,77	17,6%
Total	2 296,00	2 817,20	3 591,88	774,68	27,5%
Passif					
* Opérations de trésorerie & Interbancaires	152,12	205,95	190,72	-15,23	-7,4%
* Dépôts de la clientèle	1575,42	1 988,65	2 652,15	663,50	33,4%
* Opérations Diverses & Autres	245,01	250,07	368,87	118,80	47,5%
* Fonds Propres Comptables	323,44	372,52	380,14	7,62	2,0%
Total	2 296,00	2 817,20	3 591,88	774,68	27,5%

Sources : BCC/DSIF

L'exercice 2012 a été caractérisé par la croissance du bilan du secteur bancaire de USD 774,68 millions, soit 27,5%, passant ainsi de USD 2.817,20 millions à USD 3.591,88 millions d'une année à l'autre.

Sur une période de cinq (5) ans, cette évolution est illustrée par le graphique 3 suivant :

Graphique n° 3 : Total du Bilan



Partant de leur taille bilantaire, les banques sont catégorisées de la manière suivante :

- **Catégorie 1** ; grandes banques dont le volume d'activité est supérieur à 10% du total bilantaire du système bancaire ;
- **Catégorie 2** ; banques de taille moyenne dont le volume d'activité est compris entre 5% et 10% du total bilantaire du système bancaire ;
- **Catégorie 3** ; banques de petite taille dont le volume d'activité est inférieur à 5% du total bilantaire du système bancaire.

A ce propos, il ressort que les grandes banques dénombrées à quatre (4) accaparent 56% du total bilantaire, les quatre (4) banques de taille moyenne et les dix (10) petites banques représentant respectivement 24% et 20% du total bilantaire du secteur bancaire.

1.2. Opérations avec la clientèle

1.2.1. Dépôts

Le volume global des dépôts des banques s'est situé à USD 2.662,15 millions en 2012, en hausse de 33 % par rapport à 2011 et se décline comme suit :

Tableau n° 5 : Ventilation des dépôts par maturité, monnaies et types des déposants

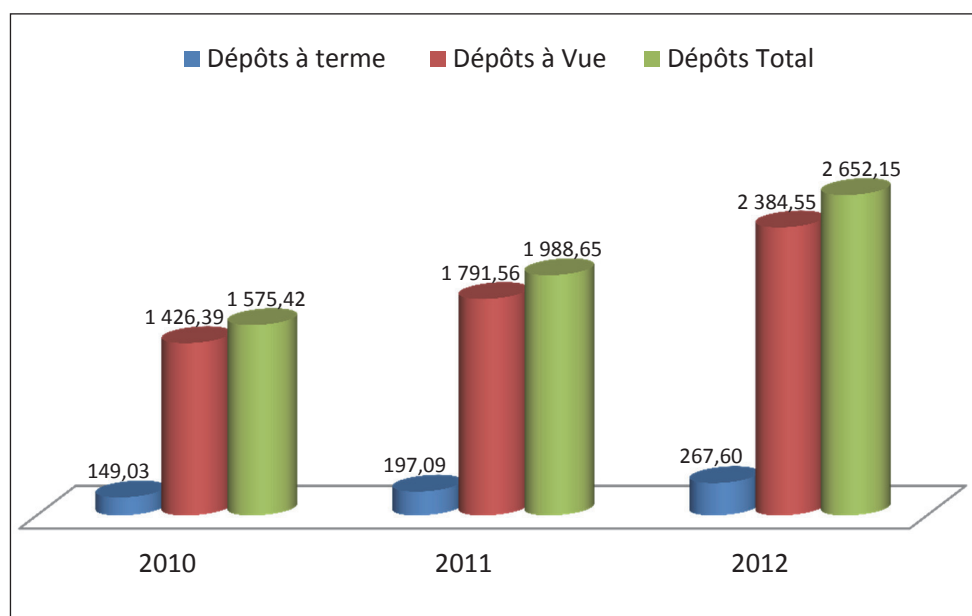
En millions USD

Rubriques	2010	2011	2012	Variations 2011 – 2012	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
I. Dépôts de la clientèle par Termes	1575,42	1 988,65	2 652,15	663,50	33%
(a) Comptes ordinaires	1 426,39	1 791,56	2 384,55	592,99	33%
Comptes courants	1 085,25	1 353,51	1 804,57	451,06	33%
Comptes de chèques	121,92	157,35	202,01	44,66	28%
Comptes sur livrets	168,66	213,84	303,03	89,19	42%
Provisions crédocs	18,11	24,17	22,33	-1,84	-8%
autres	320,45	42,68	52,61	9,93	23%
(b) Dépôts à terme	144,8	185,69	242,65	56,96	31%
(c) Dépôts à régime spécial	4,23	11,4	24,95	13,55	119%
II. Dépôts de la clientèle par Monnaies	1575,42	1 988,65	2 652,15	663,50	33%
MN	178,35	196,32	348,76	152,44	78%
ME	1397,06	1 792,33	2 303,39	511,06	29%
III. Dépôts de la clientèle TYPE DES DEPOSANTS	1575,42	1 988,65	2 652,15	663,50	33%
Administration publique	49,7	118,44	314,71	196,27	166%
Administration publique locale	7,82	18,59	23,97	5,38	29%
Entreprises publiques	167,7	178,81	211,88	33,07	18%
Entreprises privées	680,38	797,22	1 013,02	215,80	27%
Ménages	669,82	875,59	1 088,57	212,98	24%

1.2.1.1. Dépôts par maturité

A fin 2012, la ventilation de ces ressources, par maturités, indique une prédominance quasi-stable à 90 % des dépôts à vue dont 76 % logés en comptes courants.

Graphique n° 4 : Évolution des dépôts par maturité



S'agissant des ressources à terme, bien que leur part soit demeurée constante à hauteur de 10% dans la structure des dépôts, elles ont enregistré une progression non négligeable de 36% pour s'établir à USD 267,60 millions en décembre 2012 contre USD 197,1 millions l'année précédente.

1.2.1.2. Dépôts par types de monnaies

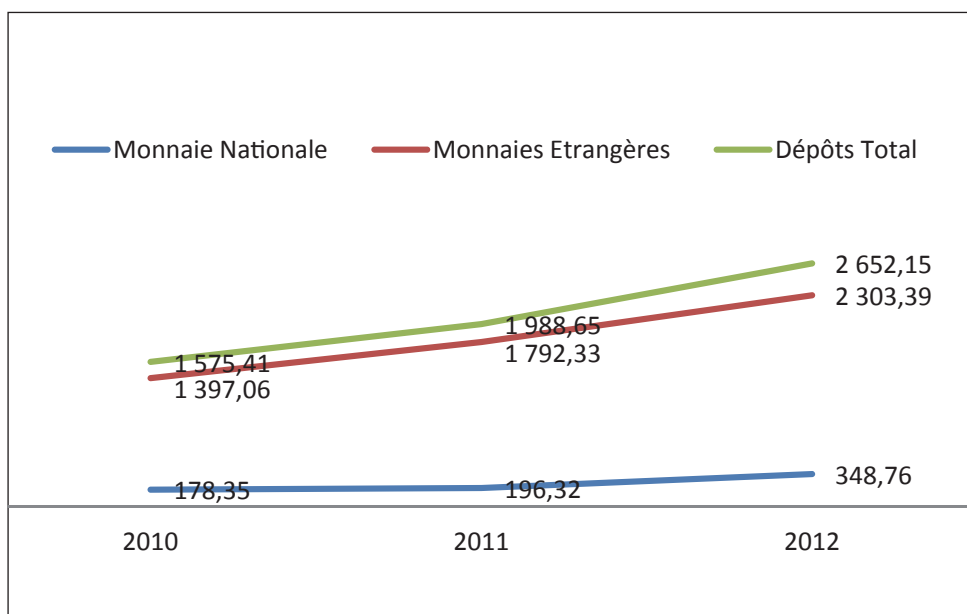
Tableau n° 6 : Ventilation des dépôts par types de monnaies

Rubriques	2010	2011	2012	En millions USD	
				Valeur	Pourcentage
MN	178,35	196,32	348,76	152,44	78%
ME	1397,06	1792,33	2 303,39	511,06	29%
Total Dépôts	1575,41	1988,65	2 652,15	663,50	33%

Les dépôts en monnaies étrangères ainsi que ceux en monnaie nationale collectés par le secteur bancaire à fin 2012, ont connu respectivement des augmentations significatives de 29% et 78%.

Toutefois, il y a lieu de relever la prédominance structurelle des dépôts libellés en monnaies étrangères dans le total des dépôts collectés auprès de la clientèle, la part des dépôts en monnaie nationale a enregistré une légère hausse, se situant à 13% en 2012 contre 10% une année auparavant.

Graphique n° 5 : Évolution des dépôts par types de monnaies



1.2.1.3. Dépôts par types de déposants

L'analyse des dépôts par secteurs d'activité renseigne une prépondérance du secteur privé, en l'occurrence les entreprises privées et les ménages qui représentent respectivement 38 % et 41 % de ces ressources.

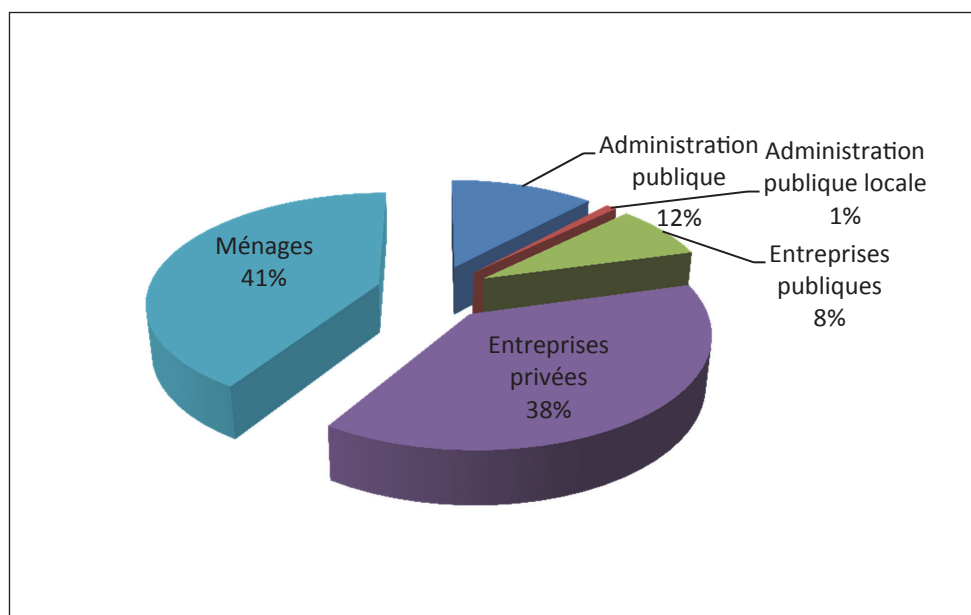
Le secteur public, composé des entreprises et administrations publiques, n'a quant à lui contribué qu'à hauteur de 21 %.

L'analyse détaillée des dépôts par catégorie des banques indique que les grandes banques détiennent 60,2 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2012, avec chacune, un volume d'au moins USD 314 millions.

Par contre, la part des dépôts collectés par les banques de taille moyenne n'a représenté que 23,6%, avec chacune un volume d'au moins USD 104 millions.

Tandis que, les petites banques n'ont, quant à elles, collecté à peine 16,4% du total des dépôts du secteur bancaire et ce, avec chacune, un volume d'au moins USD 4 millions.

Graphique n° 6 : Dépôts par types de déposants



1.2.1.4. Évolution des comptes bancaires

Tableau n° 7 : Comptes Bancaires 2009-2012

Rubriques	2009	2010	2011	2012	Variation 2011 -2012	Variation en %
Nombre des comptes	400 000	600 000	741 370	1.274.034	532.664	72%

Le nombre des comptes bancaires a connu une progression continue, passant de 741.370 comptes à fin décembre 2011 à 1.274.034 comptes en 2012, soient 532.664 nouveaux comptes ouverts dans le secteur bancaire.

Cette évolution positive est consécutive au processus de bancarisation de la paie des fonctionnaires de l'Etat déclenché au courant du premier semestre de l'année 2012.

Graphique n° 7 : Évolution des comptes bancaires

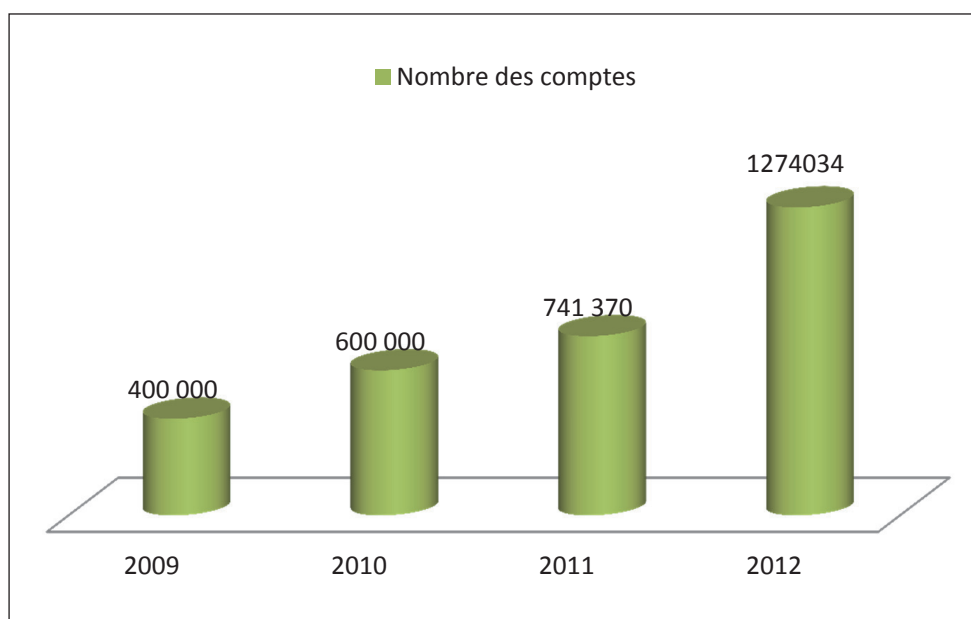


Tableau n° 8 : Comptes ouverts au sein des Institutions de Microfinance

Rubriques	2009	2010	2011	2012	Variation 2011-2012
Nombre des comptes	558.438	713.900	805.750	1.052.069	31%

Par ailleurs, au niveau des Institutions de Microfinance, le nombre des comptes a atteint 1.052.060 à fin décembre 2012. Comparé à l'année précédente, ils ont enregistré une hausse de 31%.

Il appert que la synergie entre le secteur bancaire et le secteur de la Microfinance contribue notablement à l'amélioration de la bancarisation du pays.

1.2.2. Concours à l'économie

Les concours à l'économie du secteur bancaire ont affiché une augmentation significative de 34 % d'une année à l'autre.

En effet, ils ont atteint USD 1.835,80 millions en 2012 contre USD 1.365,55 millions en 2011. Notons que sa progression a été impulsée principalement par les crédits bruts à décaissements qui ont enregistré une hausse de USD 399,26 millions, soit 36,76%.

L'effort déployé par les banques dans le financement de l'économie à travers les crédits à décaissement révèle, à fin décembre 2012, que suivant la catégorisation mentionnée plus haut, les grandes banques ont concouru à hauteur de 57% de l'encours de crédits du secteur, suivies des banques de taille moyenne à hauteur de 22 % du total. En revanche, la capacité d'intervention des dix (10) petites banques dans l'octroi de crédits à la clientèle n'a représenté que 21% de l'encours global.

Tableau n° 9 : Concours à l'économie

Rubriques	2010	2011	2012	En millions USD	
				Variation 2011 - 2012	
				Valeur	Pourcentage
Crédits bruts à la clientèle	737,51	1 086,10	1 485,36	399,26	36,76%
Crédits de signature	166,97	279,45	350,432	70,98	25,40%
Concours à l'économie	904,48	1 365,55	1 835,80	470,25	34,44%

1.2.2.1. Répartition des crédits nets par maturité

Tableau n° 10 : Répartition des crédits nets par maturité.

Rubriques	PERIODES			En millions USD	
	2010	2011	2012	Variation 2011 - 2012	
				Valeur	Pourcentage
<i>Crédits bruts à la clientèle (1+2)</i>	737,51	1 086,10	1 485,36	399,26	36,76%
<i>1. Crédits nets par terme</i>	710,31	1 038,08	1 432,36	394,28	38,0%
Crédits à long terme	9,13	37,31	63,26	25,95	69,5%
Crédits à moyen terme	182,91	252,85	327,68	74,83	29,6%
Crédit à court terme	180,32	239,67	369,04	129,37	54,0%
Découvert bancaire	316,14	483,82	641,44	157,62	32,6%
Crédits en souffrance	21,80	24,43	30,95	6,52	26,7%
<i>2. Provisions</i>	27,20	48,02	53,00	4,98	10,4%

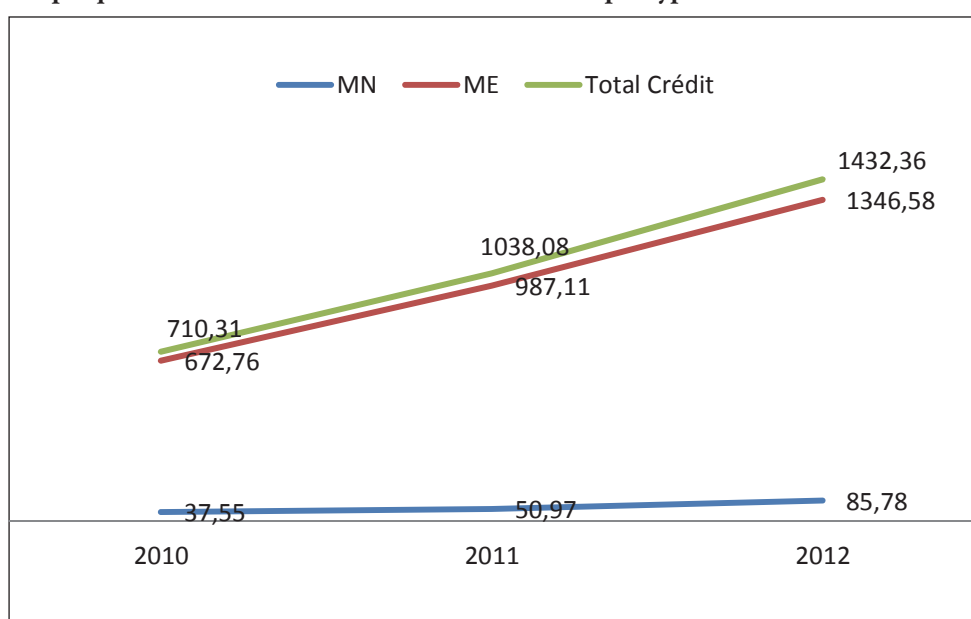
A fin décembre 2012, les crédits nets à la clientèle sont demeurés prédominés par les « découverts » et les « crédits à court terme » pour respectivement 43% et 25%.

1.2.2.2. Répartition des crédits nets par monnaies

Tableau n° 11: Répartition des crédits nets par monnaies

	En millions USD				
	2010	2011	2012	Variation 2011 - 2012	
				Valeur	Pourcentage
MN	37,55	50,97	85,78	34,81	68,30%
ME	672,76	987,11	1346,58	359,47	36,42%
Total Crédit	710,31	1038,08	1432,36	394,28	37,98%

Graphique n° 8 : Evolution des crédits à la clientèle par types de monnaies

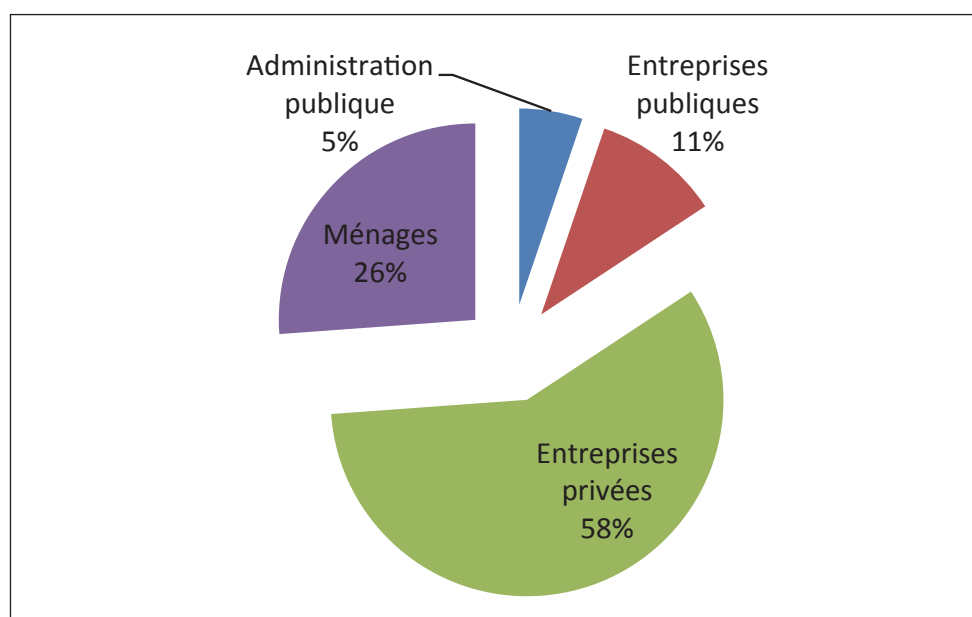


A fin 2012, les crédits libellés monnaies étrangères ont prédominé à 94 % l'ensemble des crédits nets accordés à la clientèle. Cette situation dénote de la persistance de la forte dollarisation qui caractérise l'économie congolaise.

1.2.2.2. Répartition des crédits par bénéficiaires

Tableau n° 12 : Répartition des crédits par bénéficiaires

Rubriques	En millions de USD				
	2010	2011	2012	Variation 2011 - 2012	
				Valeur	Pourcentage
<i>Crédits bruts à la clientèle par bénéficiaires</i>	737,51	1 086,10	1 485,36	399,26	36,76%
Administration publique	20,98	50,80	77,36	26,56	52,28%
Entreprises publiques	82,91	99,91	156,14	56,23	56,28%
Entreprises privées	465,36	651,08	863,37	221,29	32,6%
Ménages	168,26	284,31	388,50	104,19	36,6%

Graphique n° 9 : Répartition des crédits à la clientèle par bénéficiaires

A l'instar de l'exercice 2011, l'analyse de la distribution des crédits par bénéficiaires, révèle à fin 2012, que le secteur privé accapare 84 % de l'encours brut des crédits, soit USD 1.251,87 millions contre 16% en faveur du secteur public soit USD 233,50 millions.

1.2.2.3. Répartition des crédits par secteurs d'activité

Les crédits à la clientèle sont demeurés concentrés, à plus ou moins 5%, à fin 2012, aux secteurs de « Commerce de gros, détail et réparation des véhicules », du « transport et entreposage », des Administrations Publiques, Construction, Bâtiment et travaux publics, Industrie ainsi que de « l'information et communication », avec des poids respectifs de 21%, 10%, 10%, 7%, 6% et 5%.

Tableau n° 13 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle

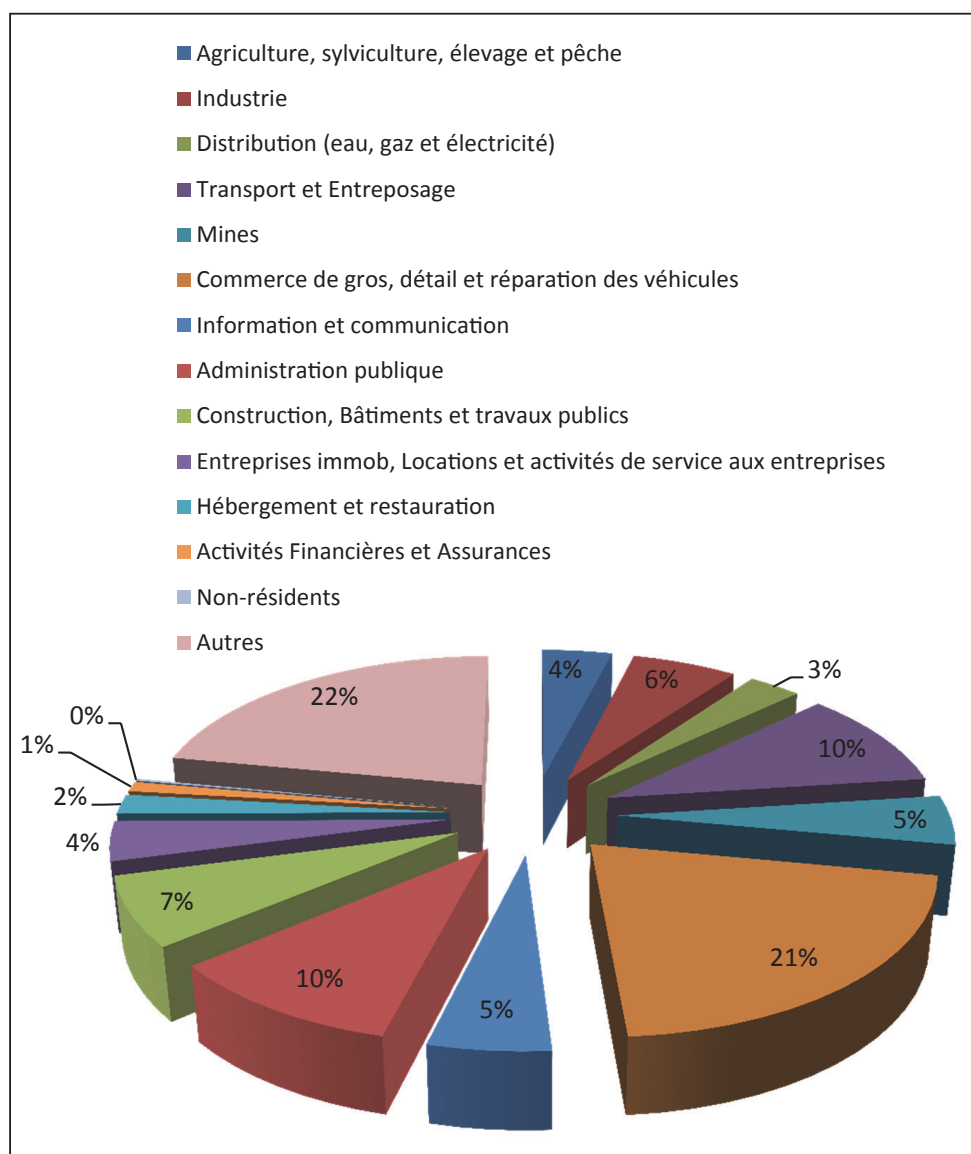
Secteurs d'activités	En %		
	2010	2011	2012
Agriculture, sylviculture, élevage et pêche	3	2	4
Industrie	9	9	6
Distribution (eau, gaz et électricité)	2	3	3
Transport et Entreposage	10	6	10
Mines	5	7	5
Commerce de gros, détail et réparation des véhicules	24	23	21
Information et communication	7	7	5
Administration publique	5	5	10
Construction, Bâtiments et travaux publics	2	4	7
Entreprises immob, Locations et activités de service aux entreprises	5	4	4

Secteurs d'activités	2010	2011	2012
Hébergement et restauration	1	1	2
Activités Financières et Assurances	1	1	1
Non-résidents	1	4	0,2
Autres	25	23	22

Par ailleurs, la lecture croisée de la distribution sectorielle des crédits indique que, dans la rubrique « Autres » qui représente 22% de l'encours de crédit global, plus de la moitié soit 65% a été consacrée aux ménages.

Il est observé, au cours de la période sous revue, un recul de deux points de la part des crédits accordés au secteur du « Commerce de gros, détail et répartition des véhicules » qui se situe en 2012 à hauteur de 21% contre 23% en 2011.

Graphique n° 10 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle en 2012



1.3. Opérations de trésorerie et interbancaire

Les emplois de trésorerie et interbancaires dont le poids représente 48% du total bilantaire du secteur bancaire, ont connu une croissance de USD 281,39 millions, soit 19%, passant de USD 1.443,60 millions en 2011 à USD 1.724,99 millions en 2012.

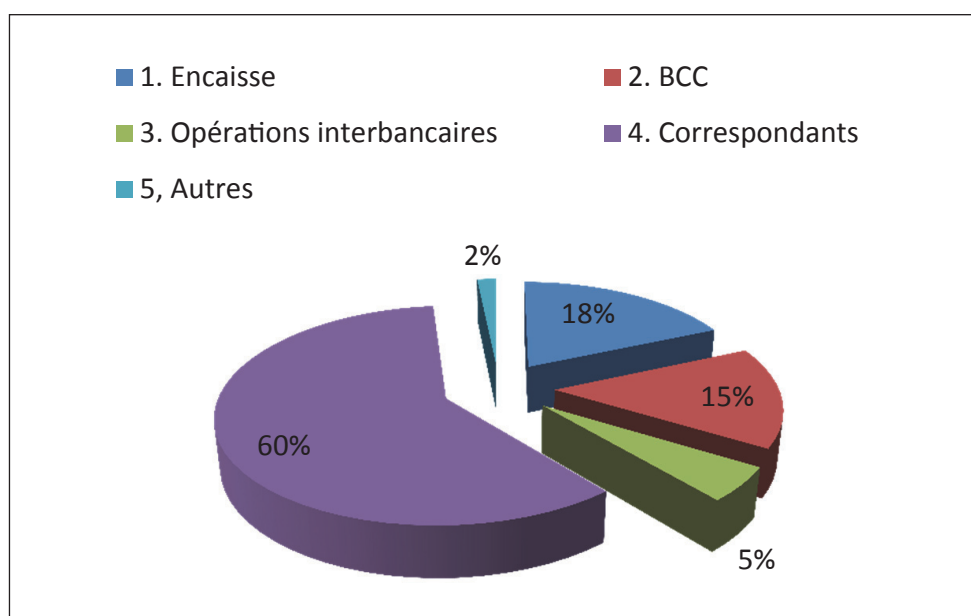
Cette situation est impulsée principalement par la hausse de 38% et 455% respectivement des « Avoirs auprès des correspondants » notamment les correspondants étrangers logés en comptes nostri ainsi que des « opérations de prêts interbancaires ».

Tableau n° 14 : Opérations de Trésorerie et Interbancaires

En millions USD

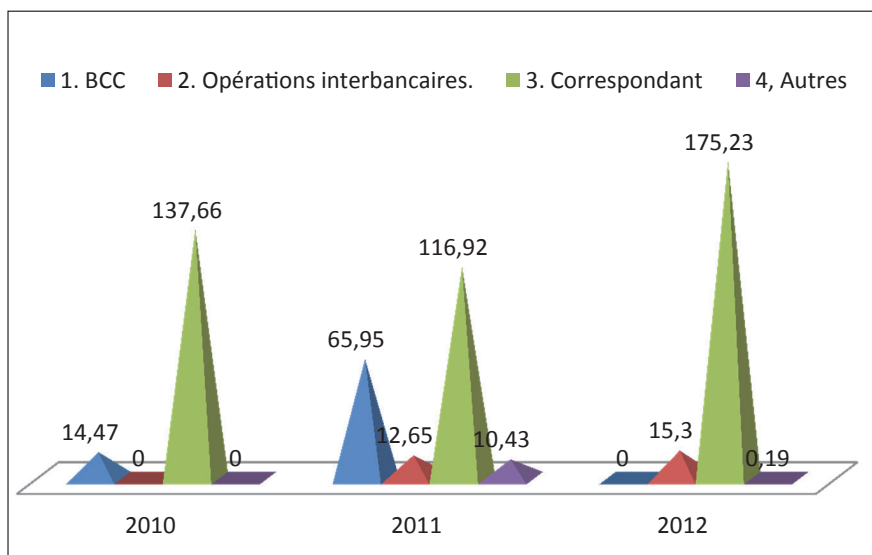
ACTIF	2010	2011	2012	Variation 2011-2012	
				Valeur	%
1. Encaisse	244,31	296,24	318,31	22,07	7%
2. BCC	172,5	282,43	262,90	-19,53	-7%
3. Opérations interbancaires	1,04	15,87	88,01	72,14	455%
4. Correspondants	711,65	745,18	1028,01	282,83	38%
5, Autres	114,67	103,87	27,76	-76,11	-73%
TOTAL AVOIRS	1244,17	1443,6	1724,99	281,39	19%
PASSIF					
1. BCC	14,47	65,95	0,00	-65,95	-100%
2. Opérations interbancaires.	0	12,65	15,30	2,65	21%
3. Correspondant	137,66	116,92	175,23	58,31	50%
4, Autres	0	10,43	0,19	-10,24	-98%
TOTAL ENGAGEMENTS	152,13	205,95	190,72	-15,23	-7%
<i>Solde de trésorerie</i>	<i>1092,04</i>	<i>1237,64</i>	<i>1534,27</i>	296,63	24%

Graphique n° 11 : Ventilation des emplois de trésorerie et Interbancaires



Par contre, les engagements de trésorerie ont affiché une diminution de 7 %, se situant à USD 190,72 millions à fin 2012 contre USD 205,95 millions en 2011 ; diminution induite principalement par la baisse de 50% des engagements envers les correspondants, notamment les correspondants étrangers, logés en comptes lori.

Graphique n° 12 : Ventilation des ressources de trésorerie et interbancaires



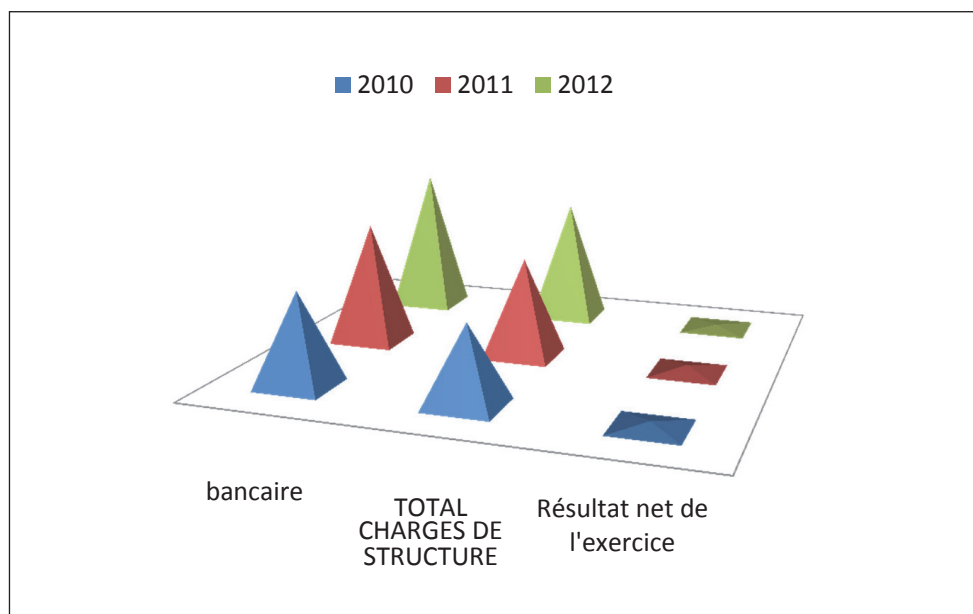
Section 2. : ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Tableau n° 15 : Formation du résultat du système bancaire

En millions d'USD

Rubriques	2010	2011	2012	VARIATIONS	
				En volume	En %
+ Produits nets sur opérations de trésorerie et interbancaires	11,51	12,6	1,10	-11,50	-91%
+ Produits nets sur opérations avec la clientèle	106,93	146,46	187,45	40,99	28%
+ Produits nets sur opérations bancaires diverses	89,68	121,41	155,32	33,91	28%
+ Produits nets sur autres produits bancaires	7,33	3,83	-0,06	-3,89	-102%
<i>Produits net bancaire</i>	215,45	284,3	343,82	59,52	21%
- Charges générale d'exploitation	108,82	144,41	183,01	38,60	27%
- Charges du personnel	64,8	79,18	94,99	15,81	20%
- puissance Publique	8,51	7,52	11,13	3,61	48%
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	182,13	231,11	289,13	58,02	25%
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	33,32	53,19	54,68	1,49	3%
- Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	39,24	74,07	93,92	19,85	27%
+ Reprises provisions/ Prov. Non Util.	9,95	25,18	41,14	15,96	63%
<i>Résultat d'Exploitation</i>	4,03	4,3	1,90	-2,40	-56%
Revenu des immeubles hors exploitation	15,01	11,74	3,98	-7,76	-66%
Revenus accessoires	12,35	24,19	32,24	8,05	33%
<i>Résultat courant avant impôt</i>	31,39	40,23	38,12	-2,11	-5%
- Perte non provisionnées/Perte excep.	12,11	9,89	9,77	-0,12	-1%
-Impôt sur le résultat	5,16	13,86	20,30	6,44	46,5%
<i>Résultat net de l'exercice</i>	14,12	16,48	8,04	-8,44	-51%

Graphique n° 13 : Evolution de la rentabilité du secteur bancaire de 2005 à 2012



L'analyse du compte de résultat du système, au terme de l'exercice 2012 appelle les commentaires ci-après :

- **Le produit net bancaire (PNB)** s'est fixé à USD 343,82 millions à fin décembre 2012 contre USD 284,30 millions une année plus tôt, enregistrant une amélioration de 21%. Il est constitué à hauteur de 55 % par le produit net sur les opérations avec la clientèle et de 45% par le produit net sur les opérations bancaires diverses.
- **Les frais de structure**, ont connu également une augmentation significative de 25% pour se situer à USD 289,13 millions à fin décembre 2012 contre USD 231,11 millions l'année précédente. Ceci explique le niveau élevé du coefficient d'exploitation qui s'est affiché à 84% contre 81% en 2011, par rapport à la norme maximale généralement admise de 60%.
- **Le résultat brut d'exploitation**, en légère hausse de 3% par rapport à l'exercice 2011, s'est établi à USD 54,68 millions en décembre 2012 contre USD 53,19 millions en 2011 ;
- **Le résultat d'exploitation** a enregistré une contraction de 56 %, pour se situer à USD 1,90 million en 2012 contre USD 4,3 millions en 2011. Cette contraction, en effet, est la résultante des correctifs apportés après certification des comptes annuels en rapport au sous provisionnement qui a entraîné une hausse de 27% de la rubrique « dotations aux amortissements et aux provisions »;
- **Le résultat net** des banques s'est situé à USD 8,08 millions à fin 2012 contre USD 16,48 millions en décembre 2011, dégageant une régression de USD 8,40 millions, soit 51% d'une année à l'autre.

Il sied de relever que Neuf (09) banques sur dix huit (18) ont réalisé des résultats positifs pour un montant total de USD 32,39 millions, tandis que neuf (09) autres banques ont enregistré des pertes globales de l'ordre de USD 24,30 millions.

II^{ème} Partie :
ACTIVITES DE LA DIRECTION
DE LA SURVEILLANCE EN 2011

Au cours de l'année 2012, la Banque Centrale, dans le cadre des réformes visant le renforcement de la solidité et le professionnalisme dans le secteur de microfinance, a mis en place huit (8) instructions régissant ce secteur portant sur :

- les normes prudentielles ;
- la classification et le provisionnement des crédits ;
- les indicateurs de performance ;
- le financement des immobilisations ;
- l'utilisation du Plan Comptable des COOPEC et IMF ;
- la gouvernance ;
- le contrôle interne ;
- la transmission des situations périodiques.

En effet, élaborées avec le concours des professionnels de la microfinance, des scientifiques et des représentants des services publics, ces instructions complètent l'arsenal des textes légaux et réglementaires régissant le secteur de la microfinance en RDC aux fins de renforcer la surveillance des activités des Institutions du Système Financier Décentralisé.

Chapitre 1 :

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

1.1 Textes Légaux

Le système financier en République Démocratique du Congo est régi par quatre principaux textes légaux, à savoir :

- **la loi n°005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo**

La loi susmentionnée a comme objectif principal de garantir à la République Démocratique du Congo, par le biais de sa Banque Centrale, une politique monétaire globale avec comme toile de fond la recherche de la prospérité nationale.

Elle précise les missions de cette Institution de Droit Public et énumère les dispositions relatives à l'indépendance dans la réalisation de celles-ci.

Elle détermine les organes de la Banque Centrale ainsi que leurs modes de fonctionnement et définit les rapports entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

Au travers de cette loi, la Banque Centrale a reçu mandat du législateur d'élaborer la réglementation, de contrôler et d'encadrer les Etablissements de Crédit, les Institutions de Micro Finance et les autres intermédiaires financiers.

- **la loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit**

Cette loi également appelée « loi bancaire », couvre les activités des établissements de crédit et les définit à partir de leur fonction économique qui est la réalisation d'opérations bancaires.

Les opérations de banque sont subdivisées en trois catégories distinctes à savoir (i) la réception des fonds du public, (ii) les opérations de crédit ainsi que (iii) les opérations de paiement et la gestion des moyens de paiement.

La loi bancaire regroupe sous le vocable « Etablissements de Crédit » les entreprises, auxquelles s'appliquent des réglementations spécifiques, identifiées ci-après :

- les banques ;
- les Coopératives d'Epargne et de Crédit ;

- les caisses d'épargne ;
- les institutions financières spécialisées ;
- les sociétés financières.

- **la loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)**

Cette loi définit un cadre institutionnel spécifique aux coopératives d'épargne et de crédit destiné à sauvegarder les particularités inhérentes à leurs modalités d'organisation et de fonctionnement, sans remettre en cause leur statut d'Etablissement de Crédit.

Les coopératives d'épargne et de crédit sont des groupements dotés de la personnalité juridique, qui poursuivent principalement un objectif social à travers les services financiers rendus à leurs membres.

- **la loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

Le blanchiment de capitaux et le terrorisme sont considérés, à l'échelle planétaire, comme les pires fléaux hérités du vingtième siècle, le premier mettant en péril les systèmes économiques et financiers des Etats, le second menaçant la paix et la sécurité internationales par la multiplication, dans diverses régions du monde, des actes terroristes motivés notamment par l'intolérance et l'extrémisme.

Ainsi, cette loi définit un cadre juridique permettant la prévention, la détection et, le cas échéant, la répression des actes constitutifs de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

1.2 Textes Réglementaires

Aux fins de préserver la stabilité du secteur financier, la Banque Centrale du Congo a mis en place, en sus du dispositif légal ci-dessus, un dispositif réglementaire approprié en vue de préserver la stabilité du secteur financier.

Le dispositif réglementaire en vigueur, qui vise à préserver la stabilité du secteur financier, couvre tous les domaines liés à l'activité des Etablissements de Crédit et des autres intermédiaires financiers tels que les bureaux de change et les messageries financières. Il s'articule, notamment autour des conditions d'agrément, de la communication des informations, des normes de gestion prudentielle qualitatives et quantitatives, du gouvernement d'entreprise et de la gestion des risques.

A fin 2012, les instructions réglementaires en vigueur sont les suivantes :

- **Au niveau des Banques**

- **Instruction n° 5 aux banques et autres établissements de crédit relative au fonctionnement de la Centrale de Risque.** Outil d'aide à la prise de décision par les établissements de crédit, la centrale des risques récence l'ensemble des bénéficiaires de crédits dans le système et tient cette base des données à la disposition des établissements de crédit dans leur appréciation des risques ;
- **Instruction n° 13, modification n°4 du 30 décembre 2003, relative à la procédure de mise à l'index.** La Banque Centrale du Congo peut d'office ou à la demande d'un Etablissement de crédit, mettre à l'index toute personne physique ou morale qui, après avertissements lui notifiés, entretient des impayés, émet des chèques sans provisions ou enfreint les dispositions relatives à la réglementation de change ;
- **Instruction n° 14, modification n°5 du 6 août 2010, relative aux normes de gestion prudentielle** en rapport notamment avec la solvabilité, la liquidité et la position de change;
- **Instruction n° 15 arrêtant les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.**
- **Instruction n° 15 bis, modification n°2 relative à la dérogation aux dispositions légales interdisant tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme en francs congolais ou autre globalement égale ou supérieure à USD 10.000 ;**
Il s'agit des diligences minimales à mettre en œuvre, par les intermédiaires financiers, dans la prévention et la détection des actes de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.
- **Instruction n° 16 fixant les règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des crédits ;**
- **Instruction n° 17 relatives aux règles prudentielles en matière de contrôle interne et de conformité applicables aux Etablissements de Crédit.** Les Etablissements assujettis doivent se doter d'un dispositif de contrôle interne adéquat en adaptant l'ensemble des dispositifs visés par ladite instruction à la nature et au volume de leurs activités, à la taille, à leur implantation et aux risques de différentes natures auxquels ils sont exposés;
- **Instruction n° 18 précisant les règles en matière d'agrément des banques et de leurs dirigeants ainsi que de modification d'éléments ayant concouru à la délivrance de l'agrément ;**
- **Instruction n° 19 arrêtant les dispositions concernant le commissariat aux comptes des établissements de crédit ;**

- **Instruction n° 21 établissant les bonnes pratiques en matière de gouvernement d’entreprise dans les Etablissements de Crédit.** Le gouvernement d’entreprise fait référence aux relations entre ses actionnaires, son Conseil d’Administration, la Direction Générale et les autres parties prenantes ;
 - **Instruction n° 22 arrêtant les règles prudentielles en matière de gestion des risques dans les Etablissements de Crédit.** Ces derniers doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques adaptés à la nature, au volume et au degré de complexité des activités et opérations de l’établissement et les ajuster régulièrement en fonction de leur profil de risque et de l’évolution des marchés ;
 - **Instruction n° 23 relative à l’exercice du pouvoir disciplinaire de la Banque Centrale.** Les Etablissements de Crédit sont tenus de respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires régissant leurs activités. Cette instruction prévoit les sanctions pécuniaires et /ou administratives pour non-respect de ces dispositions.
- **Au niveau des Institutions de Micro Finance**
 - **Instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance, modification n°1 du 18 décembre 2005.** Ce texte réglementaire définit les dispositions afférentes à l’activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance.
 - **Instruction n°002 relative aux normes prudentielles des coopératives d’épargne et de crédit ainsi que des institutions de micro finance** oblige ces dernières à respecter en permanence et individuellement les dites normes fixées par la Banque Centrale.

Pour la Banque Centrale, la mise en place de ces dispositifs visent essentiellement à :

 - fournir une information financière fiable et apte à mesurer la situation des assujettis;
 - orienter la gestion afin de prévenir les risques d’insolvabilité et d’illiquidité des Institutions de microfinance.
 - **Instruction n° 003 aux coopératives d’épargne et de crédit ainsi qu’aux institutions de Microfinance relative à la classification et au provisionnement des crédits**
 - **Instruction n° 004 aux coopératives d’épargne et de crédit ainsi qu’aux institutions de micro finance relative aux indicateurs de performance.** Cette instruction fixe les indicateurs de performance à respecter par les institutions dans le cadre de leur gestion.

- **Instruction n° 005** arrête les dispositions en matière de financement des immobilisations par les coopératives d'épargne et de crédit ainsi les institutions de micro finance.
- **Instruction n°006** arrête les dispositions relatives à l'utilisation du Plan Comptable des coopératives d'épargne et de crédit ainsi des institutions de micro finance ;
- **Instruction n°007 aux coopératives d'épargne et de crédit ainsi qu'aux institutions de micro finance relative à la gouvernance.**

Cette instruction établit les bonnes pratiques en matière de gouvernance au sein des Institutions du Système Financier Décentralisé.

- **Instruction n°008 relative à l'organisation du contrôle interne des coopératives d'épargne et de crédit ainsi qu'aux institutions de micro finance ;**

Par cette instruction, la Banque Centrale du Congo exige aux institutions de se doter d'un dispositif de contrôle interne adéquat tenant compte de la nature, du volume de leurs activités, de la taille, de leurs expansion et risques de différentes natures auxquels elles sont exposées ;

- **Instruction n° 009** arrête les dispositions relatives à la transmission des situations périodiques par les coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les institutions de micro finance.

Par ailleurs, un projet de loi devant régir les activités des Institutions de Micro Finance est en processus de promulgation à la Présidence de la République. Ce projet de loi reprend dans son dispositif les principes essentiels liés à la sécurité du cadre et renvoie aux textes réglementaires les détails et autres procédures.

• **Au niveau des Autres Intermédiaires Financiers**

Les messageries financières, bureaux de change manuel et établissements de monnaie électronique, sont des autres types d'intermédiaires financiers encadrés par la Banque Centrale du Congo.

(i) **Les messageries financières**

Les messageries financières sont organisées par l'Instruction Administrative n°006 modification n°1 du 13 juillet 2006.

Dans le cadre de cette instruction, on entend par Messageries Financières toutes personnes morales de droit congolais autres que les établissements des crédits qui effectuent en l'état, à titre de profession habituelle, sans déplacement physique des fonds du donneur d'ordre, des opérations de transfert.

Il existe deux catégories des Messageries Financières opérant en République Démocratique du Congo, à savoir :

- les Messageries Financières opérant exclusivement sur le territoire national (catégorie A) ;
- les Messageries Financières opérant à la fois sur le territoire national et avec l'étranger (catégorie B) ;

Par ailleurs, il y a lieu cependant de noter que la dite instruction est en révision afin notamment de renforcer les conditions d'accès à la profession, établir les bonnes pratiques en matière de gouvernance et organiser le contrôle interne au sein des sociétés de transfert de fonds.

(ii) **Les bureaux de change**

L'Instruction Administrative n°007 modification n°1 du 13 juillet 2006 régleme les activités des bureaux de change.

Les bureaux de change sont des personnes morales autres que les Etablissements de Crédit qui effectuent, à titre de profession habituelle, des opérations de change manuel.

• **Au niveau des sociétés financières**

Les sociétés financières spécialisées dans l'émission de monnaie électronique sont régies par l'instruction n°24 relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

Ce texte fixe les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique par les établissements assujettis.

Par ailleurs, leurs activités se limitent à (i) l'émission de monnaie électronique, (ii) la mise à la disposition du public de monnaie électronique et (iii) la gestion de monnaie électronique.

Chapitre 2 : **AGRÉMENTS ET RÉGLEMENTATION**

Section 1 : Réglementation

La Banque Centrale du Congo s'est engagée dans le processus visant le renforcement de la solidité du système financier national à travers la mise en conformité de son dispositif légal et réglementaire avec les standards internationaux et les meilleures pratiques en la matière.

A cet effet, dans le cadre de l'exécution du Programme Economique du Gouvernement conclu avec les partenaires au développement de la République Démocratique du Congo, la Banque Centrale du Congo a initié la révision des lois n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo et n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit (loi bancaire).

Pour ce faire, une équipe conjointe d'experts de l'Institut d'Emission et du Département juridique du Fonds Monétaire International s'est chargée d'élaborer les amendements à apporter aux textes précités, tenant compte les évolutions actuelles au niveau internationale notamment en rapport avec la mission de la stabilité financière et certaines recommandations du comité de Bâle.

S'agissant particulièrement de la loi bancaire, qui du reste, se trouve déjà au Parlement, les principales innovations y apportées concernent entre autres :

- l'élévation des institutions de microfinance au rang d'établissements de crédit ;
- la restructuration du chapitre traitant de l'agrément des établissements de crédit ;
- la création d'ancrages législatifs en matière d'actionnariat des établissements de crédit ;
- le renforcement des attributions dévolues au Représentant Provisoire ainsi qu'à l'Administrateur provisoire ;
- la définition des outils en matière de redressement des établissements de crédit ;
- l'instauration d'une procédure unifiée de liquidation des établissements de crédit ;
- la définition des rangs des différents créanciers d'un établissement de crédit en liquidation ;
- l'introduction de la coopération avec les autorités de surveillance transfrontalières.

Section 2 : Agréments et Actes Conformes en 2012

2.1. Agréments

2.1.1. Banques

Au cours de l'exercice sous revue, aucune banque n'a été agréée.

Toutefois, la Banque Centrale a autorisé l'ouverture de 39 agences bancaires et quatre (4) guichets à neuf (9) banques. Elle a cependant retiré l'agrément accordé à une banque.

2.1.2. Institutions de Microfinance

A fin 2012, la Banque Centrale du Congo a agréé vingt (20) nouvelles Institutions, en raison de 14 Coopératives d'Epargne et de Crédit et 6 Institutions de Micro Finance.

Parallèlement, six (6) Institutions de Micro Finance ont reçu l'autorisation pour ouvrir neuf (9) agences.

Il sied de noter que l'Institut d'Emission a mis à l'écart trente-cinq (35) Institutions du Système Financier Décentralisé dont trente-deux (32) Coopératives d'Epargne et de Crédit et trois (3) Institutions de Micro Finance, jugées non viables et sans perspectives de redressement.

2.1.3. Autres Intermédiaires Financiers

La Banque Centrale du Congo a agréé, en 2012, six (6) Messageries Financières, ayant tous leurs sièges à Kinshasa, quinze (15) extensions et trente-neuf (39) guichets à Kinshasa.

Un (1) seul Bureau de change a été agréé.

Il y a lieu cependant de relever qu'aucun retrait d'agrément n'a été prononcé sur une messagerie financière ou un bureau de change.

2.1.4. Commissaires aux comptes

La Banque Centrale du Congo, conformément à la procédure d'agrément des commissaires aux comptes auprès des établissements de crédit, a accordé l'agrément à un cabinet d'audit en qualité de commissaires aux comptes personne morale. Au

final, le nombre des commissaires aux comptes agréés au 31 décembre 2012 s'est élevé à dix (10) personnes morales et huit (8) personnes physiques.

2.2. Actes conformes

La Banque Centrale a entériné les modifications des statuts de certaines banques portant essentiellement sur l'augmentation de capital social en vue de renforcer davantage leur structure financière et un changement d'adresse du siège sociale.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires en matière de gouvernance, l'Autorité de supervision bancaire a approuvé la reconfiguration des conseils d'administration et comités de direction de plusieurs banques par l'agrément de onze (11) membres de comités de direction, vingt-cinq (25) membres de conseils d'administration dont trois (3) administrateurs délégués et la cooptation de quatre (4) administrateurs, soit un total quarante (40) dirigeants affectés à la gestion courante ou à l'administration des banques.

En outre, l'Institution d'Emission a pris acte des démissions de certains dirigeants de certaines banques.

Chapitre 3 :

CONTROLE PERMANENT DES BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Section 1 : Contrôle permanent des banques

1.1. Activités des banques

Le présent chapitre comprend particulièrement l'analyse des normes et ratios prudentiels et quelques paramètres de solidité financière du système bancaire congolais.

1.2. Analyse des normes et ratios prudentiels des banques

Tableau n° 16 : Ratios prudentiels du système bancaire congolais

En millions d'USD, sauf indication contraire

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATIONS ENTRE 2011 2012	
	2010	2011	2012	VALEUR	%
Fonds propres prudentiels dont :	311,79	396,2	428,46	32,26	8%
<i>* fonds propres de base</i>	228,75	282,46	301,63	19,17	7%
<i>* fonds propres complémentaires</i>	84,23	113,74	126,83	13,09	12%
<i>* Autres éléments à déduire</i>	1,19	0	0	0	-
Ratio de solvabilité $\geq 10\%$	29 %	30 %	28,08 %		-2%
Ratio de solvabilité Tier 1 $\geq 7\%*$	21 %	21 %	19,77 %		-1%
Ratio de liquidité globale $\geq 100\%$	118 %	119 %	121 %		-2%
Ratio de liquidité en Monnaie Nationale $\geq 100\%$	185 %	185 %	173 %		-15%
Ratio de liquidité en Monnaies étrangères $\geq 100\%$	112 %	111 %	111%		-4%
Ratio de transformation à M&LT $\geq 80\%$	175%	177 %	157 %		-11%
Ratio de couverture des immobilisations par les FPP $\geq 100\%$	323 %	223 %	189 %		-30%
Ratio de risque de change (%) Norme $\pm 15\%$ des F.P.	5 %	2,58 %	1,21%		1,37%

Au plan prudentiel, l'analyse des banques en activité laisse apparaître les faits saillants ci-dessous :

- Le renforcement des fonds propres réglementaires du secteur bancaire à hauteur de 8% ; En effet, de USD 396,2 millions en 2011, les fonds propres réglementaires du secteur bancaire ont atteint USD 428,46 millions à la suite principalement de l'augmentation du capital opérée dans six (6) banques pour un total de près de USD 55 millions ;
- Le respect par toutes les banques des normes de solvabilité globale et tier1 à l'exception d'une banque non viable dont les ratios y relatifs se sont situés largement en deçà des minima requis ;
- La conformité par l'ensemble des banques, hormis la banque non viable, aux normes de couverture des immobilisations par les fonds propres réglementaires ainsi que du coefficient de transformation à moyen et long terme qui se sont affichées respectivement à 189 % et 157 % en 2012 ;
- La norme de surveillance de la position de change est restée en ligne auprès de dix-huit (18) banques ;
- Une liquidité globalement appréciable attestée par des ratios conformes aux normes se situant à 121% pour la liquidité globale, 173 % pour la liquidité en monnaie nationale et 111% pour la liquidité en monnaies étrangères. Toutefois, il sied de noter que sur les vingt (20) banques en activité, trois (3) banques n'ont pas satisfait à la norme de liquidité globale, deux (2) banques n'ont pas atteint la norme de 100 % pour la liquidité en monnaie nationale et enfin quatre (4) banques n'ont pas satisfait à la norme de liquidité en monnaies étrangères.

Tableau n°17 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire

RUBRIQUES	En millions d'USD				
	PERIODES			VARIATIONS ENTRE 2011-2012	
	2010	2011	2012	VALEUR	%
1. Crédits Bruts à la Clientèle	737,51	1086,1	1485,36	399,26	36,76%
2. Provisions	27,2	48,02	53,00	4,98	10,4%
3. Crédits Nets à la Clientèle	710,31	1038,1	1432,36	394,28	38%
4. Crédits litigieux bruts	49	72,45	83,95	11,5	16%
5. Crédits litigieux nets	21,8	24,43	30,95	6,52	26,7%
6. Taux brut des crédits en souffrance	7%	6,7%	5,7%		-1%
7. Taux net des crédits en souffrance	3%	2,3%	2,2%		-0,1%
8. Taux de couverture des litigieux par les provisions	56%	66%	63%		-3%

Outre les fonds propres réglementaires et les ratios prudentiels, l'analyse s'est aussi appesantie sur la qualité des actifs telle que présentée dans le tableau ci-dessus. En

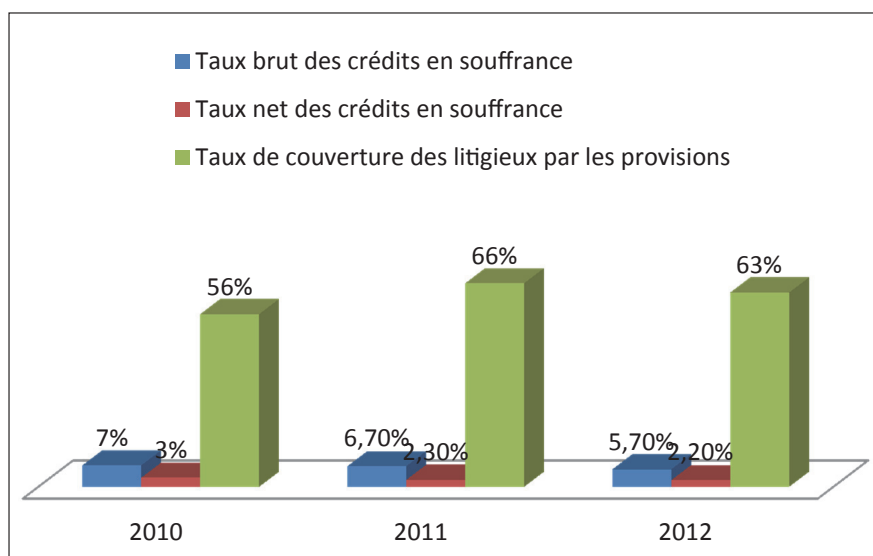
effet, il ressort une détérioration de 26,7 % de la qualité du portefeuille crédit compte tenu de l'évolution des crédits nets en souffrance qui sont passés de USD 24,43 millions en décembre 2011 à USD 30,95 millions en décembre 2012.

Dans le même temps, les provisions pour créances douteuses ont varié de 10,4 % pour s'établir à USD 53 millions à fin décembre 2012 contre USD 48,02 millions en décembre 2011.

Le taux net de créances en souffrance est demeuré quasi stable au cours de la période sous revue à hauteur de 2,2% contre 2,3% en 2011. Tandis que le taux de couverture global des crédits litigieux par les provisions s'est contracté pour se situer à 63 % à fin décembre 2012 contre 66 % en 2011 consécutivement à la hausse plus que proportionnelle des créances en souffrance brutes par rapport aux provisions constituées à cet effet au cours de la période sous revue.

Il sied de noter que la détérioration de la qualité du portefeuille crédit du secteur bancaire en 2012 est essentiellement tributaire de la situation observée au niveau d'une banque, du reste suivie de manière rapprochée.

Graphique n° 14 : Qualité du portefeuille crédit (en %)



En conclusion, le redressement des indicateurs de l'activité et de l'exploitation du secteur bancaire se poursuit au regard de l'évolution de la situation consolidée des banques qui se présente comme suit :

- une croissance du total bilantaire de 27,5 % au terme de l'exercice 2012 ;
- un accroissement de USD 663,5 millions (33 %) des dépôts de la clientèle qui passent de USD 1.988,65 millions à fin décembre 2011 à USD 2.652,15 millions à fin décembre 2012;

- une augmentation de l'encours des crédits à la clientèle net de 38 % au cours de la période sous revue ;
- un taux de remploi quasi stationnaire à hauteur de 54% à fin décembre 2012 contre 52 % à fin décembre 2011% ;
- une hausse sensible du solde de trésorerie des banques, en position prêteuse au terme de l'exercice 2012 ;
- une nette progression des fonds propres comptables suite aux efforts fournis par les banques pour le strict respect de la norme sur le capital minimum de USD 10 millions ;
- un recul sensible du bénéfice des banques de l'ordre de USD 8,4 millions, soit -51%, à la suite notamment de l'importance des charges des structures dont les charges générales d'exploitation qui affichent une hausse de 27% ;
- une amélioration des ratios clés de gestion prudentielle, notamment la solvabilité et la liquidité.

1.3 Activités du Contrôle Permanent des Banques

Implémentée depuis 2009 au sein de l'Organe de surveillance des intermédiaires financiers, en remplacement du système de contrôle sur pièces qui prévalait jadis, la fonction Contrôle Permanent des banques, dont le but ultime est de garantir la solidité de ces dernières, vise à détecter et prévenir les risques d'insolvabilité à court et moyen termes qui pourraient mettre en péril leur pérennité grâce notamment à la connaissance et à l'expérience acquise sur chaque banque sous surveillance.

Dans ce cadre, à l'instar de l'exercice 2011, le Contrôle Permanent des Banques a consisté, au cours de l'exercice 2012, à :

1. Analyser :

- les documents de reporting comptable et prudentiel des banques en s'appuyant sur les données transmises par le biais de l'application « Bank Supervision Application » qui offre l'avantage de l'automatisation du contrôle de cohérence des états transmis et de base des données ;
- l'évolution des ratios prudentiels et des paramètres de gestion des banques ;
- les rapports de contrôle sur place effectué auprès de 18 (dix-huit) banques et rédiger les lettres de suite ou de notification à l'issue de différentes missions de contrôles diligentées dans les banques durant la période ;

- les rapports annuels des commissaires aux comptes des banques pour l'exercice clos 2011 ;
- les rapports annuels sur le contrôle interne des banques ;
- les rapports annuels sur la gestion et la surveillance des risques.

2. Assurer :

- le suivi de la mise en œuvre par les banques des recommandations notifiées dans les lettres de suite ;
- le suivi de la mise à jour des informations générales sur les
- banques, leurs activités et leur actionnariat ;
- la tenue et la mise à jour des dossiers permanents des banques.

3. Evaluer :

- la fiabilité des dispositifs de contrôle interne des banques ;
- les systèmes de gestion et de surveillance des risques des banques ;
- la fiabilité des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme auprès des banques.

4. Constituer une base des données fiables et actualisable des informations financières et prudentielles des banques.

En sus des activités évoquées ci-dessus, des réunions périodiques avec les dirigeants des banques ont été tenues dans le cadre du contrôle permanent sur plusieurs thèmes ayant trait notamment à la stratégie, à l'organisation et au fonctionnement des banques ci-après : BIAC, TMB, Rawbank, BIC, SOFIBANQUE, Access Bank ainsi que La Cruche Banque.

Par ailleurs, en fonction des observations relevées sur pièces, des concertations avec le contrôle sur place ont permis d'établir un programme d'enquête pour l'année 2013.

Section 2 : Contrôle permanent des institutions de microfinance

Dans le but de déceler les risques auxquels les institutions de microfinance sont exposées, la Banque Centrale du Congo a procédé à l'examen des états financiers lui transmis par les Institutions du Système Financier Décentralisé (ISFD), conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant ce secteur.

A la clôture de cet exercice, le taux de transmission des états financiers a atteint 91,9 % contre 90,9 % une année auparavant. Il importe de préciser que la non transmission des états financiers par certaines Institutions est justifiée principalement par l'insécurité à l'Est du pays et la cessation des activités de quelques-unes.

Quant à l'obligation légale de certification des comptes annuels, il a été constaté que cette disposition a été respectée par près de 26,8 % des ISFD. Bien qu'en augmentation par rapport à fin décembre 2011, le respect de cette exigence légale demeure très faible à la suite de l'absence des cabinets d'audit dans certaines provinces du pays ainsi que du coût élevé de ce service.

Par ailleurs, le contrôle de cohérence et de vraisemblance réalisé à partir des états financiers transmis à l'Institut d'Emission par les ISFD fait ressortir une nette amélioration de la conformité au Plan Comptable des Coopératives d'épargne et Institutions de microfinance (PCCI).

2.1. Analyse de la structure financière

Le total bilantaire du secteur de la microfinance s'est établi à USD 191 millions à fin décembre 2012 contre USD 176,3 millions une année plus tôt, soit un accroissement de 8,3 %. Cette situation est due principalement aux améliorations constatées, en emplois, au niveau du portefeuille de crédits et, en ressources, à l'épargne.

2.1.1. Analyse du bilan

Ainsi, l'analyse de la situation financière globale a relevé ce qui suit :

2.1.1.1. ACTIF

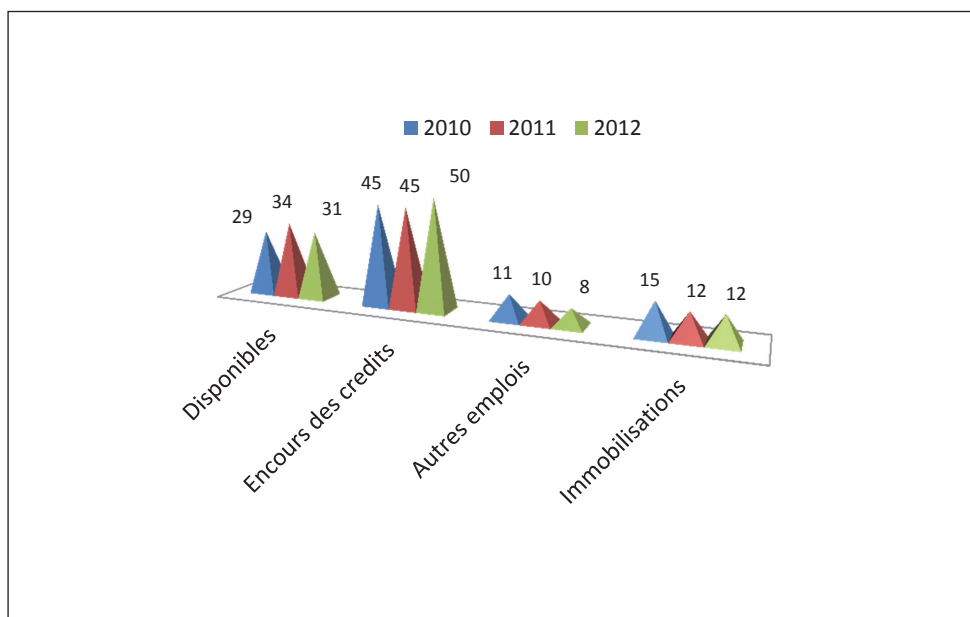
A fin décembre 2012, il a été observé une augmentation significative de l'encours de crédit et des immobilisations par rapport à l'année précédente.

Tableau n°18 : Ventilation des postes de l'actif de 2009 à 2012

EMPLOIS	2009		2010		2011		2012		
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	Var (%)
Disponibles	29 975 652	27.2	44 203 025	29.1	59 556 588	33.8	58 488 932	30,6	-1,8
Encours des crédits	49 791 848	50.2	68 921 703	45.4	79 296 439	45.0	95 228 870	49,9	20,1
Autres emplois	11 011 036	11.1	16 480 239	10.9	16 953 987	9.6	14 743 186	7,7	-13,0
Immobilisations	11 340 493	11.4	22 185 849	14.6	20 536 278	11.6	22 539 263	11,8	9,8
TOTAL EMPLOIS	99 119 029	100	151 790 816	100	176 343 292	100	191 000 251	100	8,3

Source : BCC

Graphique n°15 : Evolution des postes de l'actif de 2009 à 2012



Source : BCC

L'examen de chaque poste de l'actif de 2011 à 2012 a renseigné ce qui suit :

2.1.1.1.1. Disponibles

Les disponibles sont passées de USD 59,6 millions à fin 2011 à USD 58,5 millions une année plus tard, soit une légère contraction de 1,8 %. La baisse de la liquidité dans les institutions de Kinshasa et du Nord Kivu est principalement à la base de cette situation.

En dépit de cette légère diminution, le ratio de liquidité immédiate s'est établi à 48,8 % et le taux d'encaisse oisive à 30,6 %, démontrant que les institutions ont détenu des liquidités excédentaires qu'elles auraient dû affecter aux crédits.

2.1.1.1.2. Encours de crédit

Le portefeuille de crédit s'est accru de 20,1 %, s'établissant à USD 95,2 millions à fin décembre 2012 contre USD 79,3 millions une année auparavant. Cette tendance a résulté du dynamisme des ISFD de Kinshasa et du Nord Kivu en dépit de l'insécurité observée vers la fin de l'année.

2.1.1.1.3. Autres emplois

Par rapport à 2011, les autres emplois ont connu une baisse de 13,0 %, passant de USD 16,9 millions à USD 14,7 millions une année plus tard. Cette régression est due notamment au nivellement d'une partie des comptes de liaison, débiteurs divers ainsi que celui de régularisations et emplois divers.

2.1.1.1.4. Immobilisations

A la clôture de l'exercice sous revue, les immobilisations se sont chiffrées à USD 22, 4 millions contre USD 20, 5 millions l'année précédente, soit un accroissement de 9,8 %. Cette situation est attribuable aux investissements réalisés par les ISFD en termes d'acquisition des valeurs corporelles et incorporelles.

Par rapport à la norme de 10 %, le taux d'immobilisations global est demeuré quasiment stable, se situant à 11,8 % en 2012 contre 11,6 % en 2011.

2.1.1.2. PASSIF

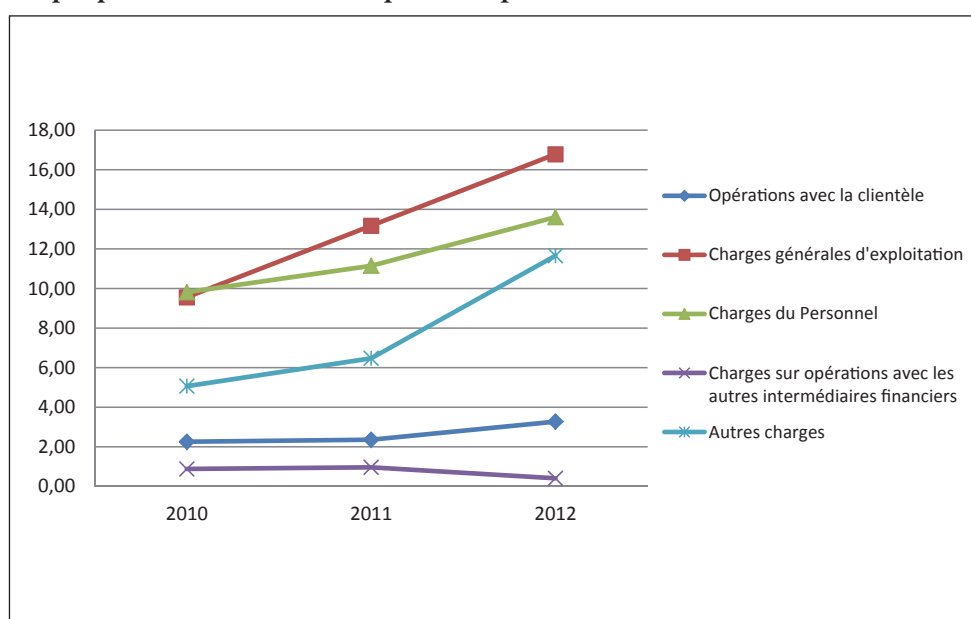
A fin décembre 2012, les ressources de l'ensemble des ISFD se sont accrues à la suite principalement de l'augmentation de l'épargne.

Tableau n° 19 : Evolution des ressources de 2009 à 2012

RESSOURCES	2009		2010		2011		2012		
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	Var (%)
Epargnes	67 248 671	67,8	101 707 291	67,0	124 676 994	70,7	144 041 239	75,4	15,5
Fonds propres	8 545 574	8,6	12 651 340	8,3	27 213 293	15,4	18 234 459	9,6	-33,0
Opérations de trésorerie	2 550 843	2,6	3 060 648	2,0	2 835 199	1,6	3 885 620	2,0	37,0
Autres ressources	20 774 041	21,0	34 371 537	22,6	21 617 806	12,3	24 838 933	13,0	14,9
TOTAL RESSOURCES	99 119 129	100	151 790 816	100	176 343 292	100	191 000 251	100	8,3

Source : BCC

Graphique n° 16 : Evolution des postes du passif de 2009 à 2012



Source : BCC

L'examen de chaque poste du passif a ressorti les faits saillants suivants :

2.1.1.2. 1. Epargne

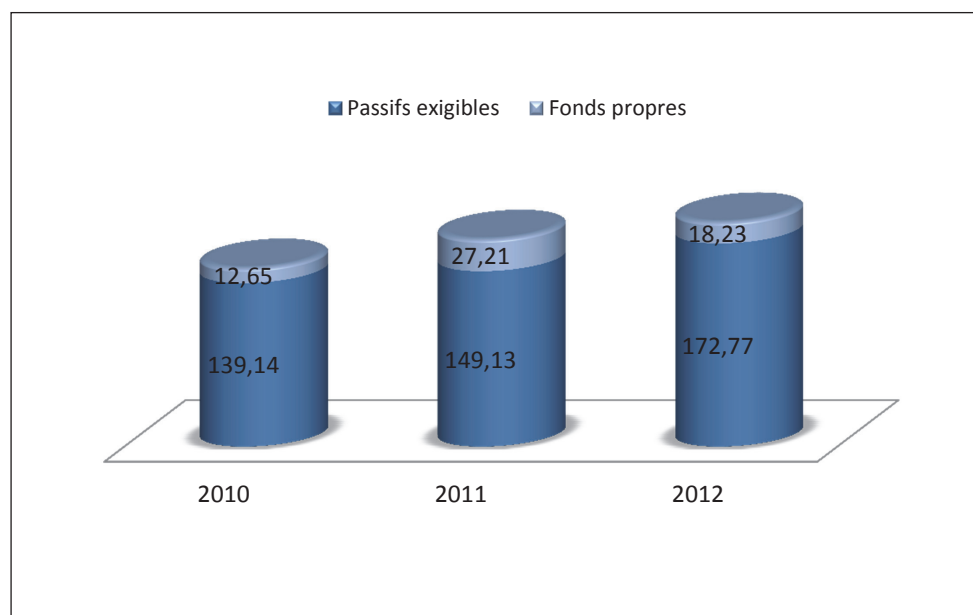
Le volume global de l'épargne mobilisée par les institutions du secteur de la microfinance a atteint USD 144,0 millions en 2012 contre USD 124,7 millions une année plus tôt, soit une augmentation de 15,5 %. Cet accroissement est expliqué par les stratégies mises en place par certaines institutions en vue d'attirer d'autres cibles notamment les PME et les salariés.

2.1.1.2. 2. Fonds propres

Les fonds propres de l'ensemble des ISFD se sont fixés à USD 18,2 millions à fin décembre 2012 contre USD 27,2 millions une année auparavant, soit une contraction de 33,0 %.

En ce qui concerne le taux de capitalisation, il est passé de 15,4 % à 9,5 % d'une année à l'autre, bien en deçà de la norme de 15 %. Cette régression est causée essentiellement par la distribution excessive des dividendes ainsi qu'aux pertes enregistrées par bon nombre des ISFD à la fin de l'exercice 2012.

Graphique n° 17 : Evolution comparée du passif exigible et des fonds propres de 2009 à 2012



Source : BCC

Le graphique ci-dessus démontre à suffisance la faiblesse des fonds propres, base de la solvabilité des institutions du secteur.

2.1.1.2.3. Opérations de trésorerie

Les engagements à court terme des ISFD se sont établis à USD 3,9 millions en 2012 contre USD 2,8 millions à fin 2011, dégagant ainsi une augmentation de 37,0 %. Cette évolution a été induite par la hausse des transactions entre les différents acteurs du système financiers congolais.

2.1.1.2.4. Autres ressources

Cette rubrique a connu une hausse de 14,9 %, se fixant à USD 24,8 millions en 2012 contre USD 21,6 millions une année plus tôt. Cette augmentation est consécutive à l'attrait des ressources extérieures par certaines institutions.

2.1.1.2.5. Analyse du compte d'exploitation

Contrairement aux trois dernières années, le résultat d'exploitation consolidé à fin décembre 2012 a été déficitaire à la suite pertes occasionnées par la constitution remarquable des provisions au regard de la mauvaise qualité du portefeuille des crédits, observée essentiellement dans la Ville Province de Kinshasa.

Tableau n°20 : Ventilation des résultats d'exploitation des ISFD par province

PROVINCES	2 009	2 010	2 011	2 012	variation %
BANDUNDU	2 648	- 515	29 265	39 278	34,2
BAS CONGO	- 115 550	- 124 448	- 84 771	-123 551	- 45,7
KASAI OCCIDENTAL	1 054	633	390	388	-0,5
KASAI ORIENTAL	- 12 437	8 257	- 3 115	-17 235	- 453,3
KATANGA	- 75 224	8 847	- 96 332	13 922	114,5
KINSHASA	- 289 238	605 542	2 359 375	- 1 604 977	-168,0
MANIEMA	19 000	1 735	3 050	-48 701	-1696,8
NORD KIVU	852 106	177 711	27 894	499 463	1690,6
SUD KIVU	15 259	- 14 783	- 22 079	113 244	612,9
PROVINCE ORIENTALE	-	-	-	-53 470	-
EQUATEUR	-	-	-	-3 094	-
TOTAL	397 618	662 979	2 213 677	- 1 184 733	-153,5

Source : BCC

Il ressort du tableau ci-dessus que l'ensemble des ISFD ont présenté une perte de USD 1,18 millions, dégagant ainsi une baisse drastique de 153,5 % par rapport à l'exercice précédent qui a connu un résultat positif de USD 2,21 millions.

En termes de performance réalisée en 2012 par l'ensemble des institutions de microfinance, celles de la Province du Nord-Kivu ont occupé la première place malgré la recrudescence des conflits armés et la réduction du nombre d'institutions.

S'agissant de l'autosuffisance opérationnelle du secteur, elle s'est fixée à 85,3 % en 2012 contre 98,0 % réalisé en 2011, taux inférieurs à la norme requise de 119,4 %.

2.1.1.3. Analyse des produits

Les produits réalisés par l'ensemble des ISFD se sont chiffrés à USD 44,5 millions durant l'année sous revue contre USD 36,3 millions une année plus tôt, soit une augmentation de 22,6 %.

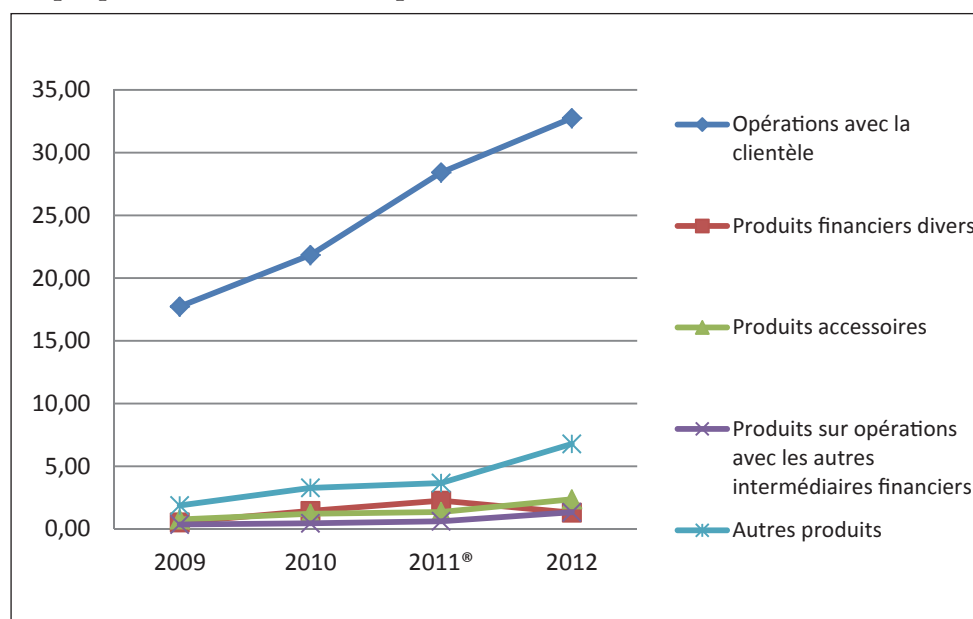
Les différentes rubriques des produits ont indiqué ce qui suit :

Tableau n° 21 : Structure des produits d'exploitation

RUBRIQUES	2009	2010	2011®	PART	2012	PART	VAR
	MONTANT	MONTANT	MONTANT		MONTANT		
Opérations avec la clientèle	17 735 077	21 838 022	28 419 965	78,2	32 752 892	73,5	15,2
Produits financiers divers	533 092	1 447 593	2 261 605	6,2	1 305 271	2,9	-42,3
Produits accessoires	763 395	1 214 341	1 355 171	3,7	2 367 026	5,3	74,7
Produits sur opérations avec les autres intermédiaires financiers	363 311	459 188	618 909	1,7	1 334 553	3,0	115,6
Autres produits	1 876 336	3 274 384	3 666 131	10,1	6 779 380	15,2	84,9
Total	21 271 211	28 233 528	36 321 781	100	44 539 122	100	22,6

Source : BCC

Graphique n° 18 : Evolutions des produits de 2009 à 2012



La structure des produits d'exploitation a été largement dominée par les produits sur les opérations avec la clientèle qui, représentant 73,5 %, ont enregistré une progression de l'ordre de 15,2 % par rapport à l'année précédente. Il importe de relever les accroissements, d'une année à l'autre, de 74,7 % et 115,6 % respectivement des produits accessoires et de ceux réalisés sur opérations avec les autres intermédiaires financiers.

2.1.1.4. Analyse des charges

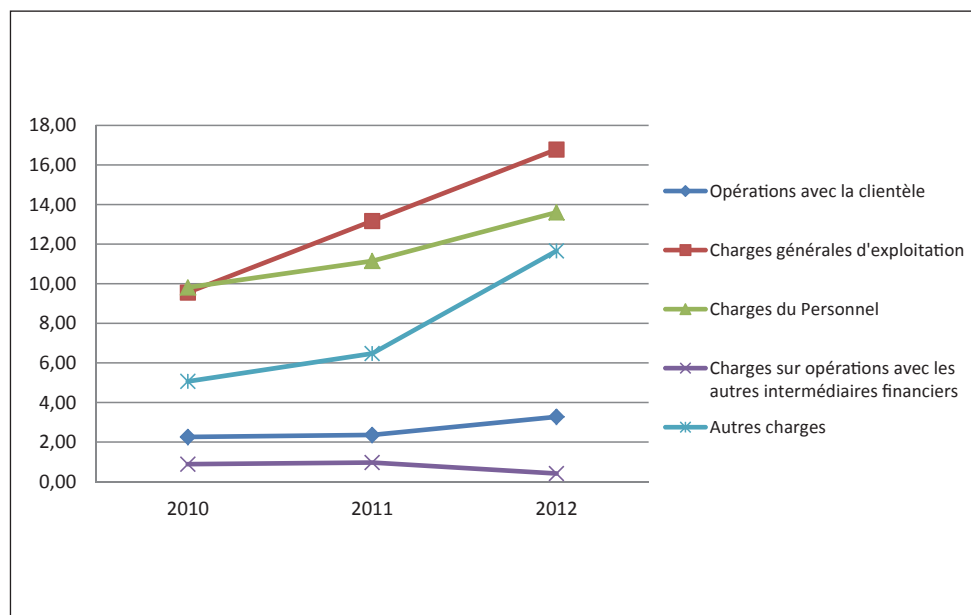
Comparées à leur niveau de l'année précédente, les charges d'exploitation se sont accrues de 34,1 %, passant de USD 34,1 millions en 2011 à USD 45,7 millions une année plus tard.

Tableau n° 22 : Structure des charges d'exploitation

Rubriques	2009	2010	2011	Part	2012	Part	Var %
	Montant	Montant	Montant		Montant		
Opérations avec la clientèle	2 821 199	2 255 888	2 357 529	6,9	3 274 694	7,2	38,9
Charges générales d'exploitation	5 563 454	9 556 076	13 167 691	38,6	16 781 881	36,7	27,4
Charges du Personnel	8 047 112	9 810 687	11 147 734	32,7	13 603 948	29,8	22,0
Charges sur opérations avec les autres intermédiaires financiers	920 764	882 917	965 262	2,8	408 489	0,9	-57,7
Autres charges	3 521 063	5 064 982	6 469 889	19,0	11 654 843	25,5	80,1
Total charges	20 873 592	27 570 550	34 108 105	100	45 723 855	100	34,1

Source : BCC

Graphique n° 19 : Evolutions des charges de 2009 à 2012



L'analyse des charges d'exploitation a renseigné qu'elles ont été essentiellement constituées des charges générales d'exploitation et celles du personnel qui se sont établies respectivement à USD 16,8 millions en 2012 contre USD 13,1 millions une année auparavant, soit une augmentation de 27,4 % et USD 13,6 millions à la clôture de l'exercice sous revue contre USD 11,1 millions l'année précédente, soit un accroissement de 22,0 %.

Cette situation est induite principalement par le coût d'ouvertures d'agences et celui relatif aux matières consommables, particulièrement le carburant utilisé pour le fonctionnement des institutions.

En ce qui concerne la rubrique « Autres charges » qui a contribué à 25,5 % des charges totales, elle a été constituée à 74,1 % des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables.

2.1.1.5. Analyse du résultat net

Le compte d'exploitation de l'ensemble des institutions de microfinance s'est soldé par un résultat négatif de USD 1,2 million contre un résultat positif de USD 2,2 millions une année plus tôt, soit une baisse sensible de 153,5 %.

Tableau n° 23 : Structure du résultat net global

RUBRIQUES	2009	2010	2011	2012
Produits d'exploitation	21 271 211	28 233 527	36 321 782	44 539 122
Charges d'exploitation	20 873 592	27 570 550	34 108 104	45 723 855
Résultat net	397 619	662 977	2 213 678	- 1 184 733

Source : BCC

La baisse drastique du résultat est essentiellement consécutive à l'augmentation plus que proportionnelle des charges d'exploitation par rapport à l'accroissement des produits, principalement dans la Ville Province de Kinshasa.

2.1.2. Analyse de la structure financière par catégorie d'ISFD

A l'instar des années précédentes, la contribution des institutions mutualistes sur le total bilantaire a été plus importante que celle des Institutions de Micro Finance.

Tableau n° 24 : Répartition des parts par catégorie d'ISFD

INSTITUTIONS	2010	Part %	2011	Parts %	2012	Parts %	Var %
COOPEC	98 559 994	64,9	124 401 468	70,5	141 101 482	73,9	13,4
IMF	53 230 822	35,1	51 941 824	29,5	49 898 769	26,1	-3,9
Total	151 790 816	100,0	176 343 292	100	191 000 251	100	8,3

Source : BCC

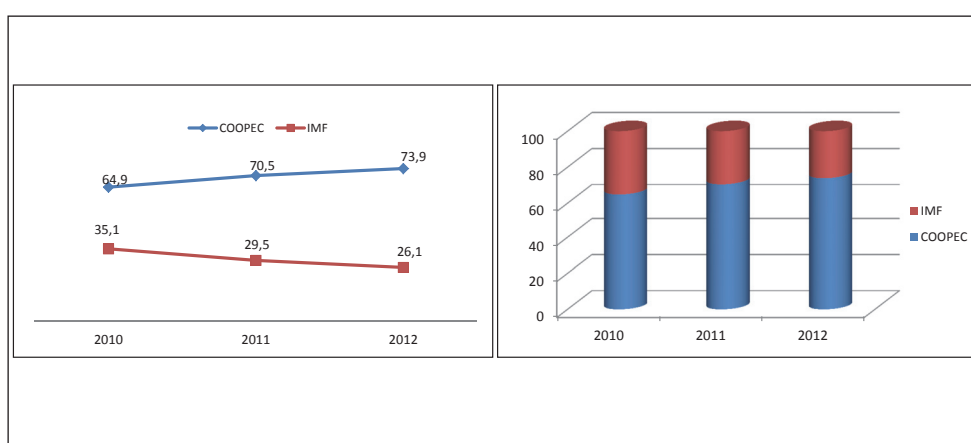
Comparé à l'année précédente, les Coopératives d'Épargne et Crédit ont enregistré à fin décembre 2012 une hausse de 13,4 % du total bilantaire, se situant à USD 141,1 millions contre USD 124,4 millions une année plus tôt.

S'agissant de leur part à la clôture de l'exercice sous revue, elle a représenté 73,9 % de l'ensemble du secteur de la microfinance. Cette situation est expliquée par la bonne

performance de certaines institutions et l'agrément des nouvelles COOPEC dans un contexte d'assainissement du secteur.

Pour ce qui est des Institutions de Micro Finance, leurs activités ont connu une régression de 3,9 %, passant de USD 51,9 millions en 2011 à USD 49,9 millions l'année suivante, induite par la forte baisse des activités des institutions de Kinshasa.

Graphique n° 20 : Répartition des parts par catégorie d'ISFD



De ces graphiques, Il ressort que les coopératives se sont montrées plus performantes que les IMF et leurs activités ont évolué de manière croissante depuis 2009.

Tableau n° 25 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province

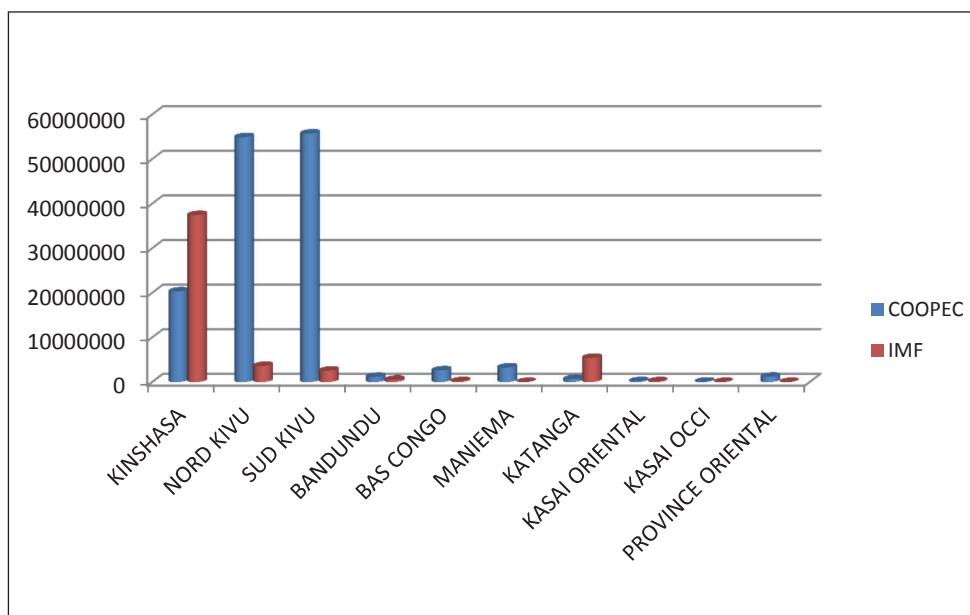
PROVINCES	2010			2011			2012		
	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL
Kinshasa	8 572 317	31 390 195	39 962 512	18 875 965	41 348 523	60 224 488	20 308 379	37 445 451	57 753 830
Nord Kivu	42 583 374	16 193 888	58 777 262	47 417 388	3 446 494	50 863 882	55 246 193	3 605 633	58 851 826
Sud Kivu	42 446 173	1 337 839	43 784 012	51 509 137	2 052 691	53 561 828	56 072 622	2 551 933	58 624 555
Bandundu	323 994	-	323 994	1 083 638	15 589	1 099 227	1 291 309	501 019	1 792 328
Bas-Congo	1 529 315	142 530	1 671 845	2 153 448	284 840	2 438 288	2 618 329	184 089	2 802 418
Maniema	2 883 268	-	2 883 268	2 685 906	-	2 685 906	3 477 046	-	3 477 046
Katanga	-	3 981 020	3 981 020	500 654	4 773 099	5 273 753	648 594	5 413 525	6 062 119
Kasaï Oriental	113 917	185 349	299 266	106 519	20 587	127 106	178 306	158 580	336 886
Kasaï Occidental	107 636	-	107 636	68 814	-	68 814	68 494	-	68 498
Province Orientale	-	-	-	-	-	-	1 192 210	-	1 192 210
Equateur	-	-	-	-	-	-	-	38 541	38 541
Total	98 559 994	53 230 821	151 790 815	124 401 469	51 941 823	176 343 292	141 101 482	49 898 769	191 000 251

Source :BCC

De manière générale, les activités des ISFD ont augmenté d'une année à l'autre au niveau de toutes les provinces du pays, à l'exception des institutions non mutualistes de

la Ville Province de Kinshasa et du Bas-Congo qui ont connu une régression respective de 9,4 % et 35,4 %.

Graphique n° 21 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province



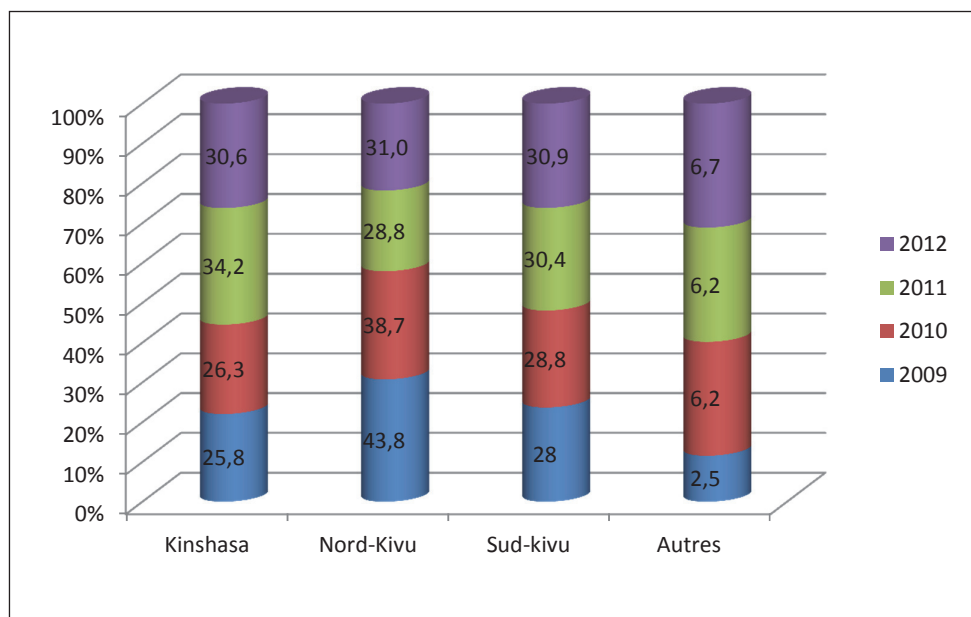
Les trois provinces à forte concentration des ISFD ont représenté 92,5 % du total bilantaire consolidé du secteur de la microfinance.

Tableau n° 26 : Parts des provinces dans le total bilantaire

INSITUTIONS	2009	2010	2011	2012
Kinshasa	25,8	26,3	34,2	30,6
Nord-Kivu	43,8	38,7	28,8	31,0
Sud-kivu	28,0	28,8	30,4	30,9
Bandundu	0,2	0,2	0,6	0,9
Bas-congo	1,3	1,1	1,4	1,4
Maniema	0,5	1,9	1,5	1,7
Katanga	0,1	2,6	3	3,0
Kasaï Oriental	0,3	0,2	0,1	0,2
Kasaï Occidental	0,1	0,1	0	-
Province Orientale	0,0	0,0	0	0,3
Equateur	0,0	0,0	0	0,0
Total	100	100	100	100

Source : BCC

Graphique n° 22 : Parts des provinces dans le total bilantaire



Section 3 : Autres Intermédiaires Financiers

1. Activités des Institutions financières spécialisées

Dans le secteur des Institutions spécialisées, le contrôle permanent de la Banque Centrale a porté sur une seule institution, la Société Financière de Développement, SOFIDE en sigle.

Créée par le Décret n°011 du 14 mars 2011, le Fonds National de Microfinance, FNM en sigle, n'a pas encore commencé à transmettre à la Banque Centrale ses états financiers.

S'agissant du Fonds de Promotion de l'Industrie, des contacts ont été noués avec sa Direction Générale pour dresser un état des lieux en vue de mettre en place un dispositif de supervision par la Banque Centrale.

Il sied de souligner que dans ce secteur, au-delà des actions menées pour appuyer le renforcement des capacités de financement de la SOFIDE, l'Institut d'Emission s'attèle à lancer le projet de mise en place d'une réglementation spécifique et d'un dispositif prudentiel de leur gestion.

1.1. LA SOFIDE

Le fonctionnement de cette institution en 2012 a été marqué par l'allocation du Gouvernement congolais, actionnaire de référence, des ressources durables à titre d'avance-associé, pour financer un programme de relance minimum de ses activités.

A cet effet, une enveloppe de USD 10 millions a été débloquée début septembre 2012 en vue de permettre l'amorce effective de la relance par la reprise des opérations de financement à moyen terme qui constitue l'essence même de l'objet social de la SOFIDE.

Dans la foulée de cette action, la SOFIDE a procédé à une réévaluation de ses actifs aux fins de l'établissement d'un bilan de départ au 30 septembre 2012 avec le concours du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo, C.P.C.C. en sigle, en sa double qualité de commissaire aux comptes de la SOFIDE et d'institution publique habilitée pour accomplir cette tâche.

Indicateurs d'activité :

Tableau n° 27 : Bilan agrégé (En 000)

RUBRIQUES	31/12/2011			31/12/2012			Déc 11-Déc 12	
	CDF	USD	%	CDF	USD	%	USD	%
TOTAL ACTIF	2 164 159	2 376	100	33 745 748	36 874	100	34 498	1 452
COMPTE DE TRESORERIE ET	17 708	19	1	3 630 117	3 967	11	3 947	20 302
ENCOURS CREDITS	1 121 650	1 231	54	6 713 886	7 336	20	6 105	496
Dont Crédits CT et MT	947 400	1 040	46	6 531 892	7 137	19	6 097	586
Impayés	125 252	138	6	118 371	129	0	-8	-6
Prêts au personnel	48 998	54	2	63 623	70	0	16	29
COMPTE DE 1/3 ET DE REGUL	751 024	825	36	846 558	925	3	100	12
COMPTE DE VAL IMMOBILISEES	273 777	301	13	22 555 187	24 646	67	24 345	8 099
TOTAL PASSIF	2 164 159	2 376	100	33 745 747	36 874	100	34 498	1 452
DETTES A COURT TERME	642 151	705	31	784 185	857	2	152	22
Dont - Dépôts et Cautions	83 047	91	4		0	0	-91	-100
- Comptes des 1/3 et de régul	559 104	614	27	784 185	857	2	243	40
CAPITAUX PERMANENTS	1 522 008	1 671	73	32 961 562	36 017	98	34 346	2 055
Dont : - Fonds propres comptables	1 159 040	1 273	56	32 960 484	36 016	98	34 743	2 730
- Dettes à Moyen et Long terme	362 968	399	17	1 078	1	0	-397	-100

A la suite du renforcement des capitaux permanents opéré au cours de l'exercice par la réévaluation des actifs et l'apport en ressources durables, les paramètres clés se présentent comme suit :

- le total bilantaire a enregistré un accroissement considérable de USD 34,49 millions, soit 1452 % , passant de USD 2,37 millions à USD 36,87 millions ;
- A l'actif, en dépit d'un accroissement de plus de 496%, l'encours global des crédits à court et moyen terme ne représente que 20 % des actifs.
- Les actifs immobilisés sont passés de 13% à fin 2011 à 67 % à fin 2012 ;
- Au passif, les capitaux permanents sont passés de 73% à fin 2011 à 98% à fin 2012. Toutefois, avec la réévaluation des actifs, la plus de réévaluation représente 68 % des capitaux permanents.

II. Activités des Caisses d'Épargne

A ce jour, le pays ne dispose que d'une seule caisse d'épargne, à savoir la Caisse Générale d'Épargne du Congo, CADECO en sigle.

Au cours de l'exercice sous examen, l'activité de cette caisse a été marquée par la poursuite du processus de restructuration et de viabilisation amorcé en 2011 par le recrutement du Consortium « Belgian Bankers Academy - Agence pour la Coopération et le Développement » par le BCECO, en qualité de Consultant en vue de procéder à un audit général et ensuite de proposer un plan de restructuration et de viabilisation.

Ce processus n'a pas connu une avancée significative. Prévue pour quatre mois, d'août à novembre 2011, la mission du Consultant est articulée autour de 7 activités du programme de restructuration.

Les seules actions réalisées en 2012 relèvent de la première activité dudit programme. Il s'agit de :

- la validation de la deuxième version du rapport de positionnement de BBA par le Comité de Pilotage ;
- la poursuite des travaux de certification des états financiers pour les exercices 2011 et 2012 ;
- l'évaluation du patrimoine immobilier de la CADECO.

Il sied de noter la deuxième version du rapport de positionnement de BBA a été validée sous réserve des observations formulées à l'endroit du Consultant par le comité de pilotage.

Indicateurs d'activité :**Tableau n° 28 : Bilan agrégé (En 000 000)**

RUBRIQUES	31/02/2011			31/12/2012			Déc 11-Déc 12	
	CDF	USD	%	CDF	USD	%	USD	%
TOTAL ACTIF	25 339	27,82	100	59 607	65,13	100	37,31	134,1
COMPTES DE TRESORERIE ET OP INTERB	4 115	4,52	16	4 497	4,91	8	0,40	8,8
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 475	4,91	18	4 582	5,01	8	0,09	1,9
Dont Crédits à la clientèle	3 845	4,22	15	4 582	5,01	8	0,79	18,6
COMPTES DE TIERS ET DE REGUL	1 837	2,02	7	29 452	32,18	49	30,17	1495,6
COMPTES DE VAL IMMOBILISEES	14 912	16,37	59	14 933	16,32	25	-0,05	-0,3
RESULTAT DE L'EXERCICE			0	6 143	6,71	10	6,71	
TOTAL PASSIF	25 339	27,82	100	59 607	65,13	100	37,31	134,1
COMPTES DE TRESORERIE ET OP INTERB	69	0,08		109	0,12		0,04	
DETTES A COURT TERME	14 009	15,38	55	13 493	14,74	23	-0,64	-4,1
Dont - Dépôts	12 297	13,50	49	12 107	13,23	20	-0,27	-2,0
- Rémun due au Pers	1 712	1,88						
COMPTES DE TIERS ET DE REGUL	848	0,93	3	32 402	35,41	54	34,47	3702,8
CAPITAUX PERMANENTS	10 413	11,43	41	13 603	14,86	23	3,43	30,0
Dont : - Fonds propres	12 127	13,31	48	13 402	14,64	22	1,33	10,0
- Dettes à Moyen et Long terme	49	0,05	0	49	0,05	0	0,00	-0,5

Au regard de l'analyse sommaire des états périodiques non certifiés transmis par la CADECO au cours de l'exercice, les indicateurs significatifs se présentent comme suit :

- le total bilantaire accuse un accroissement considérable de 134,11 % en passant de USD 27,82 millions à fin 2011 à USD 65,13 à fin 2012 ;
- les comptes de tiers et de régularisation ont été les seuls postes à avoir subi une augmentation significative en passant de 7% à 49% de l'actif et de 3% à 54% du passif.

III. Activités des Sociétés Financières

3.1. Etablissements de monnaie électronique :

Au cours de l'exercice 2012, le paysage financier national s'est enrichi d'une nouvelle catégorie d'intermédiaires financiers.

En effet, depuis 2012, la Banque Centrale du Congo a mis en place le dispositif réglementaire pour l'encadrement du lancement du Mobile Banking en RDC.

Au terme de l'exercice 2012, 3 établissements de monnaie électronique ont été agréés par la BCC:

- Airtel avec Airtel Money : agréé depuis le 4 mai 2012, compte à ce jour 1.284.682 clients
- Tigo Cash avec Tigo : agréé depuis le 26 mars 2012, compte à ce jour 210.183 clients
- Vodacash avec VodaCom : agréé depuis le 30 juillet 2012, compte à ce jour 133.023 clients

Le volume global des transactions du secteur a atteint 5.381.391\$ en une année dont en grande partie réalisé au Katanga. Aucune suspicion n'a été soulevée en ce qui concerne la prévention Anti blanchiment des capitaux. Par ailleurs, aucun dépassement de la limite fixée par l'autorité de contrôle n'a été enregistré.

Néanmoins quelles difficultés ont été relevées :

- Le retard dans l'approvisionnement des comptes de Vodacash
- Menaces des agents et du personnel de vodacash dédiées à ce projet
- Problème des transferts des fonds de Goma vers Minova, rutshuru...
- Absences des banques dans certains coins du Pays ;
- Les frais engagés pour les opérations d'identification et de paie sont nettement supérieurs par rapport à ce que les banques et l'ACB mettent à la disposition de l'opérateur.

IV. Activités des Messageries Financières et des Bureaux de Change

Les activités des Messageries Financières et des Bureaux de Change ont été marquées par les faits saillants ci-après au cours de l'année 2012 :

- l'entrée en collaboration de la Messagerie financière internationale, « Western Union », couplée respectivement avec les banques locales : Bank of Africa et Advans Bank ;
- le défaut de transmission des relevés mensuels des opérations pendant plus de 6 mois par les 9 messageries Financières ci-après :
 - Wenkele Business Agency ;
 - Justin Company de Kananga ;
 - Zifa-FT ;
 - NkumuWatosprl (agrée depuis le 24/11/2010) ;
 - Masevo Services (agrée depuis le 04/02/2011) ;
 - Rehoboth ;
 - Agefram (agrée depuis le 07/09/2011 ;
 - Redef Transfert sprl (agrée depuis le 19/09/2011) ;
 - Maison Lupi ;
- la récurrence, voire l'aggravation de l'inobservance des dispositions des Instructions Administratives 006 et 007 régissant le fonctionnement des Messageries Financières et Bureaux de Change, notamment la transmission des données erronées et/ou irrégulières, la transmission tardive à la BCC des relevés mensuels consolidés des opérations ;
- la persistance de l'existence des messageries financières et Bureaux de change non agréés par la Banque Centrale à travers l'ensemble du territoire national.

Au total, en 2012, par rapport à l'année précédente, les messageries financières opérationnelles sont passées de :

- 45 à 54, pour les sièges, soit une augmentation de 20 % ;
- 96 à 115, pour les Extensions, soit une augmentation de 20 % ;
- 63 à 118, pour les Guichet, soit une augmentation de 87 % ;

Durant la même période, les Bureaux de change opérationnels sont passés de 13 à 14, soit une augmentation de 15%.

Sur les 15 bureaux de change agréés, l'un d'entre eux n'a pas transmis les relevés au cours de l'année sous revu.

2.1. Messageries financières

Sur base des données disponibles, l'évolution en 2012 des flux de transferts des fonds des Messageries Financières par rapport à l'année précédente, se présente comme repris dans le tableau qui suit :

Tableau n° 29 : Transferts nationaux recus et émis

2.1.1. TRANSFERTS NATIONAUX RECUS (TNR)	DEVISE	ANNEE 2011	ANNEE 2012	VAR%
MSG ⁽¹⁾ CATEGORIE A				
	CDF	11 031 715 289	18.717.241.215	70
	USD	479 082 847	75.628.237	-84
MSG CATEGORIE B				
	CDF	42 847 507 250	36.858.769.301	-14
	USD	71 778 518	59.262.236	-17
MSG COUPLEES AUX BANQUES				
	CDF	22 115 950	128.028	-99
	USD	77 182 827	45.057.249	-42
TOTAL TNR CDF	CDF	53 901 338 489	55.576.138.544	3
TOTAL TNR USD	USD	628 044 192	179.947.722	-71
2.1.2. TRANSFERTS NATIONAUX EMIS (TNE)	DEVISE	ANNEE 2011	ANNEE 2012	VAR %
MSG CATEGORIE A				
	CDF	12 840 157 663	11.211.908.844	-13
	USD	64 342 094	13.820.645	-79
MSG CATEGORIE B				
	CDF	73 783 873 236	43.525.471.032	-41
	USD	121 442 402	58.694.973	-52
MSG COUPLEES AUX BANQUES				
	CDF	21 935 200	124.310	-99
	USD	78 016 097	46.483.914	-40
TOTAL TNE CDF	CDF	86 645 966 099	54.737.504.186	-37
TOTAL TNE USD	USD	263 800 593	118.999.532	-55

(1) MSG = Messageries financières.

2.1.3. TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS (TIR)	DEVISE	ANNEE 2011	ANNEE 2012	VAR %
MSG CATEGORIE B				
	USD	77 640 857	42.987.737	-45
	EUR	1 018 024	580.490	-43
MSG COUPLEES AUX BANQUES				
	USD	277 272 230	284.321.562	3
	EUR	0	409.423	0
TOTAL TIR USD	USD	354 913 087	327.309.299	-8
TOTAL TIR EUR	EUR	1 018 024	989.913	-3
2.1.4. TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS (TIE)	DEVISE	ANNEE 2011	ANNEE 2012	VAR %
MSG CATEGORIE B				
	USD	47 734 946	37.308.376	-22
	EUR	2 308 746	459.312	-80
MSG COUPLEES AUX BANQUES				
	USD	220 645 199	264.871.436	20
	EUR	0	0	0
TOTAL TIE USD	USD	268 380 145	302 179 812	13
TOTAL TIE EUR	EUR	2 308 746	459 312	-80

De l'examen de ces flux de transferts, il se dégage ce qui suit :

- les transferts domestiques reçus en monnaie nationale accusent, en 2012, un accroissement de 3 %, par rapport à 2011, alors que ceux émis dans la même monnaie régressent de 37 % au cours de la même période ;
- les flux des transferts domestiques en dollars, reçus et émis, régressent en 2012 par rapport à 2011, respectivement de 71 % et 55 % ;
- les transferts internationaux reçus sont en régression de 8 % en 2012 par rapport à 2011, pendant que ceux émis progressent de 13 %;
- les flux nets des transferts internationaux, résultant de la différence entre transferts reçus et ceux émis, accusent globalement une nette régression. En effet, ces flux se chiffrent, respectivement, à USD 25.129.487 en 2012 ; contre USD 86.532.942 en 2011.

2.1.5. Classement des messageries financières suivant leur impact sur le marché

Le classement des Messageries Financières suivant l'importance de leurs transactions sur le marché national se présente comme suit :

2.1.5.1. Transferts domestiques

Tableau n° 30 : Transferts domestiques reçus et émis

	USD	%	CDF	%
TRANSFERTS RECUS				
- Société des Transferts au Congo	61.513.996	34	6.659.246.519	12
- Soficom Transferts	44.756.114	25	0	
- BIAC / Western Union	27.678.077	15	0	
- BCDC / Western Union	14.086.628	8	0	
- Ami Fidèle Transferts	5.766.013	3	5.548.852.556	10
- Solidaire Transferts	4.942.104	3	30.862.670.740	56
TOTAUX (TNR)	179.947.723		55.576.138.543	
TRANSFERTS EMIS				
- Société des Transferts au Congo	61.534.375	52	6.645.987.546	12
- Soficom Transferts	44.683.901	38	36.034.202.140	66
- BIAC / Western Union	28.161.849	24	0	
- BCDC / Western Union	12.316.019	10	0	
- Ami Fidèle Transferts	5.350.832	4	5.148.521.885	9
- Solidaire Transferts	5.202.343	4	5.704.254.382	10
TOTAUX (TNE)	118.999.532		54.737.504.186	

2.1.5.2. TRANSFERTS INTERNATIONAUX

Tableau n° 31 : Transferts internationaux reçus

	USD	%	EUR	%
TRANSFERTS RECUS				
- BIAC / Western Union	133.201.134	41	0	0
- BCDC / Western Union	65.601.650	20	0	0
- RAW BANK / MONEY GRAM	48.918.958	15	0	0
- BIC / Western Union	24.457.852	7	0	0

	USD	%	CDF	%
- MONEY TRANS	12.795.017	4	0	0
- New Congo Services	739.337	0	409.212	41
TOTAUX (TIR)	328.048.637		989.913	
TRANSFERTS EMIS				
- BIAC / Western Union	131.039.182	43	0	
- BCDC / Western Union	56.086.886	19	0	
- BIC / Western Union	33.745.003	11	0	
- RAW BANK / MONEY GRAM	29.788.036	10	0	
- MALU TRANSFERTS	9.830.213	3	0	
- Axes Services	539.076	0	459.312	100
TOTAUX (TIE)	302.179.812		459.312	

L'examen de ce tableau fait apparaître que les Messageries Financières Internationales couplées aux banques locales accaparent la plus grande part du marché des transferts tant domestiques et qu'internationaux.

2.2. Bureaux de change

Suivant le tableau joint en annexe reprenant les statistiques consolidées des achats et ventes des devises étrangères dénouées en 2012 par les Bureaux de Change en RDC, il s'observe ce qui suit :

- la contrevaletur en CDF du volume global des transactions portant que sur l'achat et ventes de toutes devises confondues enregistre une progression en passant respectivement de CDF 28.051.808.969 en 2011 à CDF 33.532.851.758 en 2012, soit 20% et de CDF 27.190.257.159 en 2011 à CDF 31.139.274.568 en 2012, soit 15% ;
- les flux des devises américaines, achats et ventes régressent en 2012 par rapport à 2011, respectivement de 11% et 28%. (cfr tableaux en ,annexe)

Bien que ces statistiques ne couvrent pas l'ensemble du territoire national, le volume global des flux des opérations enregistrés essentiellement dans les villes de Kinshasa et Matadi pour la période sous examen, tant en achats qu'en ventes des devises négociées, n'est pas significatif et ne reflète nullement la réalité d'une économie fortement dollarisée, et de surcroît, à prédominance informelle.

Chapitre 4 :

CONTROLE SUR PLACE

Dans la même optique de veiller à la solidité, à la sécurité et à la pérennité du système financier, la Banque Centrale du Congo, en sa qualité d'Autorité de Contrôle et de Régulation, a réalisé des missions de contrôle sur place aussi bien planifiées que ponctuelles en vue de s'assurer de la conformité par les Intermédiaires financiers assujettis des textes légaux et réglementaires régissant ce secteur.

Ces missions de vérification sur place ont l'avantage de dégager la situation plus ou moins exacte des institutions, d'identifier et d'apprécier le niveau des risques inhérents à l'exploitation et au fonctionnement des intermédiaires financiers agréés. Elles ont notamment comme objectifs de :

- s'assurer de la sincérité, de l'exhaustivité de l'information produite par des institutions assujetties et du respect par ces dernières, des dispositions légales et réglementaires édictées en la matière ;
- émettre des opinions éclairées et motivées sur leur gestion et ;
- fournir au contrôle permanent des informations détaillées et/ou complémentaires relatives aux situations des institutions contrôlées pour un meilleur suivi et ce en fonction de leur profil de risque.
- La réalisation des missions en 2012, s'était appuyée sur le planning d'actions pluriannuel 2012-2014 approuvé par la Haute Direction de la Banque Centrale. Ce dernier fût élaboré, dans son volet bancaire, en prenant en considération les avis proposés par l'Assistance Technique du MCM/FMI pour l'encadrement des équipes d'enquête

4.1. Missions de contrôle planifiées

L'exercice 2012 avait prévu trois types de missions de contrôle, à savoir :

- la revue générale des banques, en deux vagues, auprès des banques ;
- des revues des différents types auprès des Institutions du Système financier Décentralisées à Kinshasa et en Provinces ;
- une enquête thématique sur la perception de la Redevance Contrôle de Change (RCC) auprès des toutes les banques à Kinshasa et auprès des agences bancaires en Provinces,

Le tableau ci-dessous permet de visualiser le taux de réalisations au regard de prévisions 2011 élaborées par la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers:

Tableau n° 32 : Etat de rapprochement des enquêtes prévues et enquêtes réalisées

Catégories d'institution	Enquêtes Planifiées	Enquêtes réalisées	Taux d'exécution
BANQUES	26	19	73 %
ISFD	81	81	100 %

La revue générale de banques prévue en 2012 sous l'encadrement du Département de MCM du Fonds Monétaire International n'a pu se réaliser à la suite de l'indisponibilité des experts devant assurer l'assistance technique à la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers. Par conséquent, cette action a été renvoyée pour le premier semestre 2013.

Néanmoins, en collaboration avec la Direction des Opérations Bancaires et de Marchés, la DSIF a participé activement aux missions de contrôle de change auprès des banques. Lesdites missions de vérification ont mis l'accent sur l'évaluation du dispositif de la perception de la Redevance Contrôle de Change afin de s'assurer de son efficacité.

4.1.1. Du contrôle de banques sur le dispositif et le paiement de la Redevance contrôle de change.

L'objectif poursuivi par ce contrôle est la vérification du paiement exhaustif par les institutions assujetties, de la redevance due à la Banque Centrale du Congo au titre du contrôle de change effectué. Le paiement de cette redevance constitue une importante source de recettes pour la banque.

Le contrôle visait également la vérification du respect des dispositions légales et réglementaires en matière de change, dont la non application est susceptible d'entraîner des risques notamment de non-conformité à la banque.

Ce contrôle a révélé une légère amélioration de la conformité aux dispositions réglementaires auprès des sièges des banques. Cependant, auprès de leurs agences en Provinces, des faiblesses ci-après ont été décelées :

- la tenue des dossiers incomplets relatifs aux importations effectivement réalisées, du fait de l'absence des certains documents justificatifs tels que facture définitive, ID et AV qui sont requis par les dispositions réglementaires selon les dispositions de l'article 26 de la Réglementation de change;
- le défaut de remise en force des documents de change échus conduisant à la réalisation des opérations sans document de change valide;

- les erreurs de codification et d’inscription portées sur les déclarations de fois en contradiction avec le type de financement employé pour l’opération ;
- le défaut de contrat de préfinancement requis par le règlement minier pour les transactions du secteur de mines ;
- le défaut de contrat juridiquement valide pour soutenir les transactions d’exportation et de transfert de fonds aux partenaires ;
- le défaut de traçabilité des transferts reçus par la banque et de la perception de la RCC pour compte des opérateurs économiques, clients des agences concernées ;
- le défaut de traçabilité de la perception de la redevance contrôle de change consécutive aux déclarations modèle SAD à l’importation ;
- le défaut de suivi rigoureux des opérations d’import-export et des déclarations y relatives par les agences de banques ;
- l’emploi abusif et erroné du terme « rapatriement » chaque fois qu’un compte de client effectuant les opérations d’import-export enregistre un mouvement créditeur ;
- le besoin impératif d’encadrement du personnel intervenant dans le secteur.

4.1.2 Du contrôle des Institutions du Système Financier Décentralisé

Aux termes de ces contrôles opérés auprès de (81) quatre-vingt-une institutions dont (29) vingt-neuf à Kinshasa et (52) cinquante-deux en Provinces, il a été relevé une certaine amélioration dans la gestion courante et la tenue des états financiers par quelques-unes. Toutefois, les faiblesses ci-après continuent à persister pour d’autres :

- problèmes de gouvernance illustrés notamment par la non tenue régulière des réunions des organes statutaires de gestion, l’insuffisance ou l’absence des dispositifs de contrôle interne, l’octroi aux dirigeants des avantages non prévus par les textes légaux ou statutaires et l’insuffisance des fonds propres ;
- taux de délinquance élevé des crédits ;
- absence de provisionnement des crédits litigieux ;
- informatisation insuffisante ;
- insécurité des installations ;
- manque de professionnalisme ;
- tenue d’une comptabilité embryonnaire et non application du plan comptable des coopératives d’épargne et de crédit IMF pour certaines.

Au regard de la situation relevée ci-haut, l'Autorité de contrôle Bancaire avait pris des mesures de fermeture pour certaines et de redressement pour d'autres. Elles se sont traduites dans l'ensemble par:

- la liquidation de 35 institutions moins viables dont 31 coopecs, 3 IMF et 1 coocec ;
- le respect strict des dispositions légales et statutaires afin d'améliorer la gouvernance ;
- le renforcement des fonds propres des institutions;
- le recours à un personnel qualifié pour plus de professionnalisme ;
- l'utilisation progressive du plan comptable régissant ces institutions ;
- le renforcement du suivi des crédits pour réduire le taux du portefeuille à risque.

Chapitre 5 :

OPÉRATIONS DE LIQUIDATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La Banque Centrale du Congo a amorcé depuis 1998 le processus de restructuration du système financier congolais, lequel comporte un volet important consacré à l'assainissement dudit système, en l'occurrence la fermeture ou la mise à l'écart des établissements non viables.

Dans ce cadre et s'agissant des banques, environ une douzaine d'établissements a été mise en dissolution forcée, dont quatre (4) grandes institutions à capitaux étatiques.

A ce titre, la ferme volonté affichée par l'Institut d'Emission d'engager le processus de fermeture et de mise à l'écart des établissements compromis et sans aucune perspective de redressement a non seulement été un succès mais a, enfin de compte, suscité l'adhésion tant du Gouvernement que des partenaires au développement du pays.

Au regard de la procédure, il est utile de relever que les opérations de liquidation sont souvent conduites par des liquidateurs indépendants recrutés par la Banque Centrale du Congo, lesquels sont appelés à exécuter leur mission conformément aux dispositions des articles 56 à 76 de la loi bancaire, résumés au terme d'une check-list de dix-neuf (19) principales diligences à accomplir.

Par soucis notamment de conformité et de transparence, un dispositif de contrôle, à priori et à postériori, des opérations exécutées par le liquidateur est également prévu, effectué par des cabinets d'audit de renommée.

S'agissant des objectifs poursuivis aux termes dudit processus d'assainissement, l'Institut d'Emission vise essentiellement, d'une part, la protection de l'épargne du public et, d'autre part, la préservation de la confiance du public dans le système financier en vue du maintien de sa stabilité. Ces objectifs principaux justifient la démarche de la Banque Centrale qui privilégie dans l'apurement du passif de liquidation, le désintéressement des déposants et épargnants des institutions dissoutes.

Au niveau du secteur bancaire, les activités de liquidation durant l'exercice 2012 ont essentiellement consisté en la poursuite des opérations de dissolution forcée des établissements ci-après :

- Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit, en sigle COBAC ;
- Union des Banques Congolaises, en sigle UBC ;
- Banque Congolaise, en sigle BC sarl.

Par contre, au niveau du secteur des Institutions du Système Financier Décentralisé, le processus d'assainissement s'est accéléré en 2012 en raison des conclusions et recommandations de différentes missions de contrôle menées ayant abouti au constat de non viabilité et/ou de cessation d'activités dans le chef de plusieurs COOPEC et IMF.

C'est ainsi que d'octobre 2010 à décembre 2012, la Banque Centrale du Congo a dû retirer l'agrément à environ une cinquantaine d'Institutions du Système Financier Décentralisé, dont trente-trois (33) sont engagés dans le processus de dissolution forcée comme indiqué sous dessous.

D'une manière globale, au cours de l'année 2012, l'Institut d'Emission a :

- (i) poursuivi la supervision des opérations de dissolution forcée de la Coopérative d'Epargne, de crédit et d'Investissement des petites et Moyennes entreprises, en sigle CECI-PME ;
- (ii) clôturé le processus de liquidation des sociétés de microfinance BARAKA PRECE, CERP GALA LETU et SOMIFI REJEDE après un remboursement partiel des créances des épargnants et autres créanciers ;
- (iii) démarré la dissolution forcée de 29 COOPEC et IMF qui opéraient à KINSHASA et dans les Provinces du BAS-CONGO, KATANGA, MANIEMA, NORD KIVU et SUD KIVU.

Chapitre 6 :

SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER

Dans l'optique d'appréhender la vulnérabilité du système financier national, en particulier le secteur bancaire, la Banque Centrale procède à des analyses interactives pour lui permettre de déceler et de prévenir les risques latents qui peuvent constituer une menace à la stabilité du système financier.

Section 1 : Analyse de l'impact probable des risques macro-financiers

La situation politique en RDC en 2012, marquée par des conflits armés dans la partie Est du pays, a eu un impact négligeable sur l'économie nationale et moins encore sur la santé du système financier.

Par ailleurs, depuis que le pays est sortie de la crise en 2010, à la suite de la dernière crise financière internationale, son économie est restée stable mais, tout de même peu diversifiée et vulnérable, étant donné qu'elle est exposée à d'éventuelles contagions.

Il va sans dire que si jamais le scénario de 2009 se répétait, de par la vulnérabilité de l'économie nationale, celle-ci serait de nouveau exposée aux chocs extérieurs éventuels.

Ainsi, le processus de la crise éventuelle en RDC serait marqué par une baisse sensible des cours de matières premières, entraînant une contagion intersectorielle qui aurait un impact négatif considérable sur la croissance économique, sur le déséquilibre des finances publiques, sur la volatilité aussi bien de taux de change que de l'inflation.

La survenance d'une telle crise, au sein du système financier national, amplifierait les risques latents dont les effets seraient ressentis au travers de la perte des valeurs de certains actifs avec comme conséquence éventuelle, la dégradation de la solvabilité, de la rentabilité et un problème majeur de liquidité.

Section 2 : Analyse du degré de connectivité du secteur bancaire congolais

L'interconnexion entre les banques renforce leur interrelation dans les transactions interbancaires. Néanmoins, elle peut tout de même constituer un canal par lequel le risque de contagion peut se propager au sein d'un système *bancaire à partir de la défaillance d'une ou des plusieurs banques.*

En ce qui concerne le degré de connectivité du secteur bancaire congolais, sur le plan local, les transactions de prêts interbancaires en 2012, ont été effectuées à une fréquence très faible en raison de la détention d'une position excédentaire de liquidité quasiment par toutes les banques. Ceci exclut la possibilité d'une contagion interbancaire par ce canal aussi longtemps que cette tendance serait observée.

Quant aux avoirs et créances des banques locales auprès des correspondants hors place, au cours de la même période, ont été diversifiés dans la plupart de cas, au strict respect des limites fixées à cet effet, par l'Autorité de contrôle et de régulation. Les conclusions des enquêtes menées par la Banque Centrale du Congo les ont attestées

Toutefois, compte tenue de la survenance d'éventuels aléas sur l'économie à l'échelle mondiale et les incertitudes des marchés financiers, les banques implantées en RDC sont tenues par prudence de suivre de près les évolutions, d'une part, du « risque pays » des juridictions dans lesquelles sont localisés leurs correspondants et, d'autre part, la notation individuelle de chaque correspondant en vue d'ajuster à tout moment leurs stratégies en la matière pour éviter tout désagrément.

Section 3 : Analyse de la probabilité du risque de crédit

Comparativement à la taille de l'économie nationale, la contribution du secteur bancaire congolais dans le financement de l'économie demeure encore faible, comme l'atteste le ratio de l'encours brut des crédits rapporté au PIB qui s'est affiché à 9% à fin 2012.

Ainsi, cette faible contribution est consécutive, d'une part, à certains problèmes d'accès aux services financiers notamment le crédit qui continu à demeurer encore essentiellement une contrainte pour le financement des besoins d'investissement et, d'autre part, à la faible part de mobilisation de l'épargne du public qui limite la capacité d'intervention du secteur.

Aussi, il y a également lieu d'appréhender parmi d'autres causes, le coût élevé de crédit (intérêts et frais connexes) et la faible qualité des sûretés d'une façon globale, du fait de la concentration des crédits à risque plein (moyenne 80%) ainsi que les problèmes majeurs rencontrés par le secteur bancaire quant à la réalisation des sûretés par voie judiciaire.

3.1 La qualité des actifs

Indicateurs de solidité financière relatifs à la qualité des actifs

Tableau n° 33 : Qualité des actifs du secteur bancaire

En %

RUBRIQUES	Déc. 2011	Déc.2012
part des prêts en devises sur total prêts	95	94
prêts non performants sur prêts bruts	7	6
prêts non performants nets des provisions/ Fonds propres de base	9	12

Eu égard à la dollarisation de l'économie nationale, la situation financière du secteur bancaire s'est traduit pratiquement en dollars et l'encours des crédits à la clientèle libellé en monnaies étrangères, au cours de la période observée, a représenté 94% de l'ensemble des crédits accordés.

Pour rappel, les crédits libellés en devises dans une économie, présentent un risque majeur dans le cas où la volatilité de taux de change s'installe pendant une période assez longue. Celle-ci peut affecter la capacité de remboursement des emprunteurs à honorer leurs engagements, avec comme corollaire éventuel, l'accentuation du risque de défaut de la contrepartie qui serait source d'amenuisement éventuel de la qualité de certains paramètres clés du secteur.

Cependant, la politique de change appliquée par l'Institut d'Emission pour le maintien de la stabilité du taux de change, tout au long de l'exercice 2012, a largement contribué au maintien de la capacité de remboursement des emprunteurs résidents afin d'éviter une forte dégradation du portefeuille des crédits.

C'est ainsi que le ratio des prêts non performants à la clientèle sur les prêts bruts à la clientèle est demeuré quasi constant à hauteur de 6% en 2012 contre 7% une année auparavant.

La défaillance observée est consécutive aux risques inhérents, interne à la gestion du secteur mais, quoique le ratio des prêts non performants soit ±élevé à 12%, elle traduit un risque mineur d'autant que son impact sur la résilience du secteur bancaire est faible compte tenue de son ratio de solvabilité de la période qui s'est établi à 28%.

Toutefois, il importe de relever qu'en dépit de ce qui précède, la vulnérabilité du secteur bancaire demeure, vu le coût élevé des crédits, la faible qualité des sûretés et la concentration du secteur à risque plein. Il va sans dire que ces indices pourraient accentuer les risques latents en cas d'une période éventuelle de basse conjoncture.

Notons par ailleurs que les investigations menées par la Banque Centrale sur les grands risques de l'exercice 2012, tablées sur un échantillonnage de cinq plus grands emprunteurs par banque, a laissé entrevoir une concentration remarquable, étant donné que ces grands risques représentent le tiers de l'encours global et certains parmi eux, ont des engagements croisés dans plusieurs institutions à la fois.

Cette situation de grands risques expose également le secteur car elle constitue un risque latent dont l'exposition en cas de défaut pourrait être intense face à un éventuel retournement conjoncturel.

A cet effet, le secteur bancaire est tenu d'intensifier la diversité afin de réduire la concentration de grands risques et d'atténuer le degré d'exposition.

Section 4 : Analyse sur la probabilité de risque de liquidité

Indicateurs solidité financière relatifs à la liquidité

Tableau n° 34 : Indicateurs de liquidité

	En %	
	Déc. 2011	Déc. 2012
Actifs liquide/total actif	52	55
Actifs liquide /passif à CT	119	121
Crédit/Dépôts (remploi)	55	53

Le secteur bancaire, tout au long de l'exercice 2012, a enregistré un excédent de liquidité, qui justifie son recours peu fréquent au refinancement à la fois auprès de la Banque Centrale et à l'interbancaire de la même place.

Cet excédent est consécutif à un taux quasiment faible de ratio de rempli qui s'est affiché à 53% en 2012, contre un seuil acceptable, suivant le standard international y afférent, de 70%.

Tout de même, nonobstant cet excédent de liquidité, le secteur bancaire reste vulnérable aux chocs éventuels de liquidité dans la mesure où l'intensification de l'exposition en cas de défaut, deviendrait effective pendant un éventuel retournement conjoncturel.

Dans ce même ordre d'idées, la réduction de la confiance du public envers le secteur en cas de crise inciterait ce dernier à des retraits massifs en cas de panique bancaire.

Section 5 : Analyse de la probabilité de risque de marché

L'exposition au risque de marché du secteur bancaire congolais est très réduite. En effet, les transactions du marché effectuées par ce dernier ne sont quasiment pas focalisées sur les produits complexes et sophistiqués mais, plutôt sur les instruments simples à court terme et à faible risque.

Section 6 : Analyse de la probabilité du risque inhérent à la rentabilité

Indicateurs de solidité financière relatifs à rentabilité

Tableau n° 35 : Indicateurs de rentabilité

Rubriques	En %	
	Déc.2011	Déc.2012
Rendement des actifs	1	0,2
Rentabilité des fonds propres	6	3
Marge d'intérêt/total produit	33	30

Le revenu d'intérêts, qui normalement constitue le principal revenu d'une banque, a été faible. Ce revenu découle plus, des commissions et d'autres frais connexes liés à l'exploitation.

Pour ce qui est de la rentabilité des actifs, il sied d'épingler que nonobstant l'accroissement du niveau d'activités du secteur bancaire, le rendement des actifs, en régression, continue à demeurer insignifiant et traduit un faible niveau d'efficience avec lequel le secteur bancaire fait usage de ses emplois.

Section 7 : le niveau de la capacité de résilience du secteur financier face aux éventuels chocs

Individuellement la plupart de banques œuvrant en RDC sont pratiquement solide pour couvrir les pertes probables inscrits au bilan et en hors bilan. Néanmoins, face aux éventuels chocs économique et financier, les risques latents pourraient s'intensifier et réduire sensiblement la capacité de résilience du secteur à tenir face à ces chocs. En effet, de par cette considération, il est important que la Banque Centrale envisage à l'avenir, l'instauration du volet de protection et celui contracyclique au niveau des fonds propres des banques pour protéger le secteur bancaire aux chocs plausibles.

Section 8 : politique macro-prudentielle envisagée

Nonobstant l'importance que requiert actuellement la stabilité financière sur le plan international, en RDC, à l'instar d'autres pays africains subsahariens, les avancées sont encore moins significatives, d'où son défi d'assigner à la stabilité financière le rôle central afin d'identifier les piliers sur lesquels doit se fonder sa politique macro-prudentielle.

Pour ce faire, la loi organique de la Banque Centrale du Congo a été revisitée pour lui attribuer la compétence institutionnelle de contribuer à la stabilité financière.

A ce titre, le projet de loi révisée sur les établissements de crédit doit normalement attribuer des prérogatives de la surveillance macro-prudentielle à la Banque Centrale.

Ainsi pour accomplir cette tâche, la Banque Centrale est appelée à formuler sa propre politique macro-prudentielle qui doit s'appuyer sur la nouvelle vision en la matière telle que cela est préconisé sur le plan international.

En effet, cette politique vise à prévenir et à gérer le risque systémique dans l'optique de limiter ou de réduire la formation de ce dernier.

Son objectif est double : premièrement, elle consiste à lutter contre la procyclicité et deuxièmement, elle vise à renforcer la résilience du système financier pour lui permettre de faire face aux éventuels chocs économique et financier.

C'est ainsi que cette politique, pour son efficacité, doit reposer sur les instruments macro-prudentiels dont la mise en œuvre est à préconiser à l'horizon 2015 qui devra être soutenue par une stratégie opérationnelle à définir par la Banque Centrale.

Notons que l'analyse interactive se limite à la prévention de risque systémique mais, les instruments serviront de régulation pour limiter ou réduire la formation du risque systémique et permettre au secteur financier de tenir face aux éventuels chocs.

Au-delà des instruments évoqués ci-haut, le développement de stress tests devient indispensable ; cela exige le développement des techniques analytiques qui servent à quantifier la vulnérabilité des portefeuilles bancaires face aux chocs ponctuels et plausibles qui peuvent affecter le risque macro-économique.

Ils donnent également l'opportunité d'évaluer certains types de risques qui sont difficile à mesurer à l'aide des indicateurs de solidité financière, notamment les risques inhérents aux produits structurés et aux engagements inscrits en hors bilan.

Dans le cas d'espèce, avec le concours du Département MCM du FMI, la Banque Centrale a procédé à des préparatifs de stress tests en 2012 dont le résultat qui servira de modèle pour les tests futurs, est attendu pour 2013.

III^{ème} Partie :
CENTRALISATION DES DONNEES
DES BANQUES

Chapitre I :

ACTIVITES DE LA CENTRALE DE RISQUES

La Centrale des Risques est un outil important d'aide à la prise de décision pour leurs opérations de financement de l'économie dans la mesure où elle permet de mieux prévenir les risques de surendettement des opérateurs économiques bénéficiaires des concours à l'économie.

Pour ce faire, l'exhaustivité de la base des données est un élément capital ; ainsi en 2012 toutes les banques (20) du système bancaire congolais, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) ainsi que la Société Financière de Développement (SOFIDE) ont participé au système de partage d'informations mise en place par la Centrale des Risques.

Au cours de l'année sous étude, tous les participants ont communiqué régulièrement les déclarations sur l'identité des clients bénéficiaires des concours à l'économie ainsi que les informations sur le crédit accordé y compris les encours. Partant de ces déclarations, la Centrale des Risques a produit mensuellement le rapport d'endettement global des clients pour chaque établissement de crédit participant.

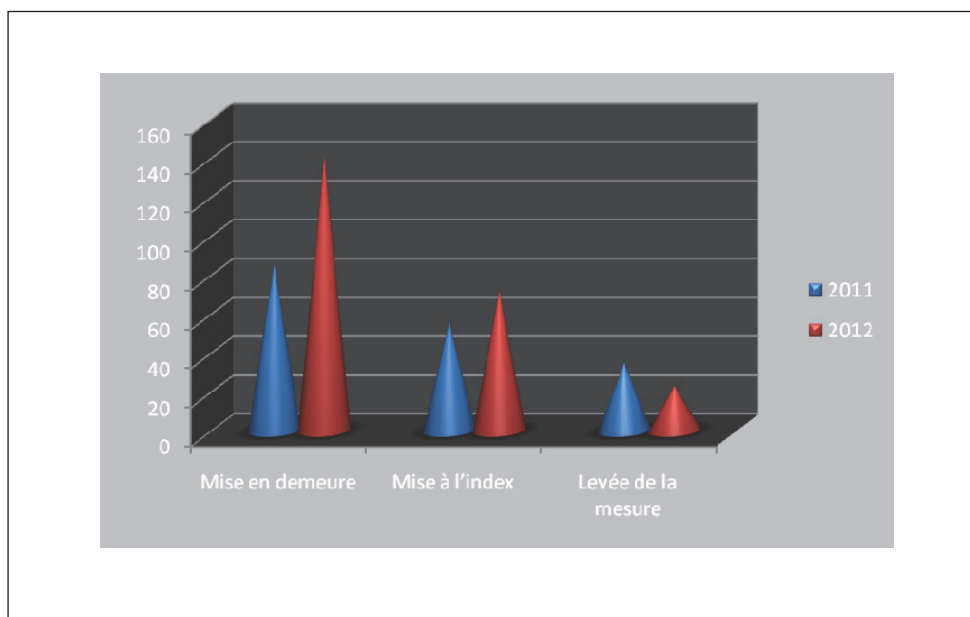
Au cours de cette même année, 138 demandes de renseignements ont été traitées à la Centrale des Risques contre 187 en 2011, soit une régression de 26,20%. Les dites demandes ont concerné les numéros-code des clients, le niveau d'endettement global des clients ainsi que les réclamations sur la procédure de mise à l'index.

Aussi, 4.573 nouveaux clients ont été identifiés à la Centrale des Risques alors qu'ils se chiffraient à 5.068 en 2011, soit une régression de 9,78%.

MISE A L'INDEX

Tableau n° 36 : Mise en demeure, Mise a l'index et Levée de la mesure 2011- 2012

Rubriques	2011	2012	Variation (%)
Mise en demeure	86	142	65,11
Mise à l'index	56	72	28,57
Levée de la mesure	35	23	-34,29

Graphique n° 23 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2011-2012

Au cours de l'année 2012, 142 clients des établissements entretenant les arriérés ont été sommés de régulariser leurs situations sur demandes de 9 établissements de crédit contre 86 en 2011 soit une progression de 65,11%.

Ainsi, 72 agents économiques ont été placés à l'index au terme de la période de mise en demeure alors que 23 agents économiques ont vu leurs noms enlevés de la liste des agents économiques indexés pour régularisation et ce, sur demande des établissements de crédit requérants.

Alors qu'en 2011, 56 agents économiques ont été indexés ce qui implique une croissance de 28,57%. Ce qui porte la liste des agents économiques mis à l'index à 401 alors qu'il se chiffrait à 352 l'année précédente soit une augmentation de 13,92%.

Chapitre 2 :

MODERNISATION DE LA CENTRALE DES RISQUES

La Banque Centrale, dans le cadre de sa vision et de l'exécution de son Plan Stratégique, s'est engagée à améliorer significativement les services de la Centrale des Risques existante en s'inspirant des normes d'une bonne Centrale des Risques telles que définies par la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque Mondiale, notamment sur la qualité et l'exhaustivité de l'information, la rapidité d'accès à la base de données ainsi que sur la norme minimum de satisfaction des utilisateurs de la Centrale.

L'Institut d'Emission, dans le cadre de ce projet, a bénéficié de l'appui et du concours aussi bien du Gouvernement que des partenaires au développement, principalement la Banque Mondiale et la Coopération Allemande via la KFW.

Ce projet de modernisation de la Centrale des Risques s'inscrit dans un processus en deux étapes. La première, à court terme, concerne le développement en interne d'un applicatif informatique ISYS-CERI, d'une part, et, d'autre part, à long terme, l'externalisation de la Centrale des Risques.

A) 1^{ère} phase : DEVELOPPEMENT EN INTERNE D'UN APPLICATIF INFORMATIQUE ISYS-CERI

La Banque Centrale du Congo s'est engagée dans un processus de modernisation de sa Centrale des Risques en vue de la rendre efficace et qualitative par la fiabilité de l'information collectée et la rapidité dans la restitution de cette information.

Pour répondre à cette exigence, une équipe d'experts de la Banque Centrale du Congo s'est mise à l'œuvre pour concevoir et implémenter un progiciel moderne pour améliorer le système actuel en interne au niveau de la Banque Centrale du Congo. Cette mise en place a été sanctionnée par des missions d'imprégnation auprès des banques du Maroc et d'Algérie pour :

- Partager sur l'architecture informatique et organisationnelle utilisée dans le cadre des opérations de la Centrale des Risques (logiciel utilisé, la gestion des bases des données, etc.) ;

- Comprendre la gestion des participants à la Centrale des Risques de la surtout en ce qui concerne les Institutions de Micro Finance ainsi que le mode de tarification des opérations de ladite Centrale qui est également un point important pour l'intégration de ses institutions ;
- Comprendre les méthodes et techniques utilisées par ces banques pour la récolte et la restitution des données ;
- S'imprégner des fichiers règlementaires demandés aux participants dans le cadre des opérations de la Centrale des Risques ;
- Comprendre les mécanismes de gestion des garanties, de la problématique de taux, des échéanciers de remboursements dans le système informatique ;
- S'imprégner de l'aspect sécurité des données.

B) 2^{ème} phase : L'EXTERNALISATION, A MOYEN TERME, DES ACTIVITES DE LA CENTRALE DES RISQUES.

La seconde phase de la modernisation de la Centrale des Risques à la Banque Centrale quant à elle, vise l'externalisation des activités de cette Centrale, notamment, au terme de la création d'une entité juridique indépendante, propriété à 100 % de l'Institut d'Emission mais appelée à opérer par le biais d'une gestion privatisée en sous-traitance, grâce à un contrat de délégation de service public qui sera financé par la KFW. D'après le chronogramme fixé, cette deuxième phase sera opérationnelle dès le premier trimestre 2014.

La mise en place de cette société a nécessité l'examen et la signature des documents juridiques nécessaires, notamment :

- du contrat de financement entre la KFW, le Ministère des Finances et la Banque Centrale du Congo ;
- du plan d'affaires ;
- des statuts de la société Centrale des Risques ;
- du contrat de délégation de service public entre la Banque Centrale et la Société Centrale des Risques ;
- de la convention séparée au contrat de financement entre la KFW, le Ministère des Finances, la Banque Centrale du Congo et la société Centrale des Risques ;
- création de la Société ;
- des Instructions relatives à la Centrale des Risques.

I. REVUE DES ASPECTS COUVERTS EN 2012

Les taches suivantes ont été réalisées en 2012.

Pour l'applicatif interne :

- I. Analyse et étude de l'existant ;
- II. Analyse et conception de la base des données ;
- III. Projets d'instructions pour la Centrale de Risques.

Pour l'externalisation :

- i. *Signature du contrat de financement*
Ledit contrat a été signé par le Ministère des Finances, la Banque Centrale du Congo ainsi que la firme allemande KFW.
- ii. *Examen et validation du plan d'affaires*
L'adoption par le comité de pilotage du plan d'affaires du Projet de modernisation de la Centrale des Risques qui s'articule autour de cinq points principaux, à savoir :
 - Le modèle économique ;
 - Le cadre juridique et légal ;
 - La dotation en capital ;
 - Le modèle commercial ;
 - Le modèle tarifaire.
- iii. *Elaboration du projet des statuts de la société Centrale des Risques*
- iv. *Elaboration des projets de textes juridiques.*
Elaboration d'une batterie d'Instructions pour le fonctionnement de la d Centrale des Risques nouvelle formule (instructions n°5 et n°13).

IV^{ème} PARTIE :
COOPERATION REGIONALE ET
INTERNATIONALE

Chapitre 1 :

COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION

Section 1 : Migration des cadres comptables des établissements de crédit vers les normes IFRS

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE MIGRATION VERS LES NORMES IFRS.

Pour aider la Banque Centrale du Congo à réussir la phase de pilotage de la transition du système bancaire aux normes comptables internationales IAS/IFRS, le FMI / AFRITAC Centre a élaboré, de concert avec la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers, un programme d'assistance technique en deux étapes.

La première étape, consacrée essentiellement à la formation, s'est déroulée sur trois (3) séances au profit des membres du Comité de Pilotage du Projet (COPIMECI).

Les bénéficiaires étaient les superviseurs de la BCC et les cadres des autres directions de la Banque Centrale ainsi que les représentants de la profession bancaire, des experts comptables, des membres des Institutions du Système Financier Décentralisé ainsi que des membres de l'Autorité de normalisation comptable.

A ce sujet, il sied de souligner que la première séance était réservée à l'initiation aux IFRS, alors que les deux dernières ont porté sur l'approfondissement des normes comptables internationales.

En substance, les différents enseignements ont mis l'accent sur les principaux éléments en rapport avec la migration aux normes IFRS suivants :

- la taille, la structure et la présence géographique et les moyens de chaque institution ;
- la compatibilité des moyens avec le projet en cours ;
- les principaux impacts et options, notamment, l'impact sur les titres de transaction, de créances et d'investissement ;
- les points d'attention tels que l'identification et le recensement des normes avec leurs exigences. A cela, il convient de surveiller la relation entre la charge existante et les pré-requis actuels.

Enfin, l'action de la mission a été consacrée essentiellement aux différentes modalités de sectorisation, d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs du bilan, des produits et charges ainsi que de l'étalement et amortissement des pertes par la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Section 2 :_Création d'un Fonds de Garantie des Dépôts

La loi bancaire, en son article 74, reconnaît à la Banque Centrale du Congo la possibilité de mettre en place un ou plusieurs systèmes de protection de dépôts auxquels les établissements de crédit sont tenus d'adhérer et dont l'organisation et les modalités de fonctionnement sont fixées par des textes réglementaires.

A ce titre, en vue de renforcer le filet de sécurité dans le cadre de la conduite de réforme portant mise en place en RDC d'un Fonds de Garantie des Dépôts, la Haute Direction de la Banque Centrale du Congo a, au terme des ordres de services n°s 207/12 et 242/12 respectivement des 13 novembre et 18 décembre 2012, procédé à la création du Comité de Pilotage en charge de la mise en place d'un Fonds de Garantie des Dépôts en RDC, CFGD en sigle.

Ce comité a pour mission de faire aboutir le projet de création d'un système de garantie des dépôts susceptible de contribuer au renforcement de l'intermédiation financière par :

- l'indemnisation des épargnants ;
- la restauration de la confiance du public dans les établissements de crédit et les institutions de microfinance, de manière à promouvoir la stabilité du système financier national.

Dans ce cadre, l'Institut d'Emission après certains contacts, a fini par engager formellement la Coopération Allemande au travers la KFW dans la réalisation dudit projet. Les concertations avec ce partenaire ont permis de définir une feuille de route indicative de l'exécution de la réforme, limitée dans un premier temps en deux (2) phases essentielles, à savoir, d'une part, les préalables sur la mise en œuvre du projet et, d'autre part, l'étude de faisabilité.

Section 3 : Formation sur la supervision basée sur les risques

Pour améliorer la qualité du système de contrôle de la supervision, la Mission d'Assistance technique a organisée, au cours de l'année 2012, un atelier sur la supervision basée sur les risques.

Cet atelier s'est inscrit dans le cadre des efforts engagés pour approfondir les compétences analytiques des superviseurs en matière de contrôle bancaire.

L'objectif recherché a été de permettre aux participants de (1) se familiariser avec les outils et techniques de contrôle basé sur les risques ; (2) de s'en approprier en vue de leur mise en œuvre dans le cadre de leurs fonctions respectives et (3) être en mesure de déterminer le profil de risque de chaque établissement à travers une évaluation des principales zones de risques.

L'atelier a également visé à faire converger leurs méthodes d'évaluation des risques et pratiques de contrôle et à contribuer à un déploiement plus efficient des ressources de la supervision des banques.

